

Séance du 14 octobre 2025 à 19 heures 50

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Thomas BERTOSSA, Conseiller municipal

- | | | |
|----|---|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour | p. 23883 |
| 2) | Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 | p. 23883 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23883 |
| 4) | Communications du Conseil administratif | p. 23885 |
| 5) | Election d'un membre par groupe au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex | p. 23886 |
| 6) | Questions sur les points 3 et 4 | p. 23887 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | | |
|-----|---|----------|
| 7) | Travaux de réfection du réseau d'évacuation des eaux
Crédit cadre de Fr. 200'000.00 pour 2026-2028
[projet de délibération 2462] | p. 23890 |
| 8) | Acquisition de la parcelle n° 202, chemin du Pré-Longet 3
Crédit de Fr. 2'250'000.00 [projet de délibération 2463] | p. 23892 |
| 9) | Approbation du budget de fonctionnement annuel 2026, du
taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter
[projet de délibération 2468] | p. 23898 |
| 10) | Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
Versement de la contribution annuelle 2026 – Crédit de
Fr. 501'500.00 [projet de délibération 2467] | p. 23904 |
| 11) | Boucllement de crédits d'investissement du patrimoine financier
[projet de délibération 2465] | p. 23908 |
| 12) | Boucllement de crédits d'investissement du patrimoine administratif
[projet de délibération 2466] | p. 23910 |

PROJETS DE MOTION

- | | | |
|-----|---|----------|
| 13) | Réponse du Conseil administratif à la motion 428 du 28 janvier 2025
« Mise en place de protections hygiéniques gratuites dans
l'ensemble des lieux communaux d'Onex » | p. 23914 |
| 14) | Réponse du Conseil administratif à la motion 434 du
4 mars 2025 « Pour une participation financière de la Ville d'Onex
au fonctionnement de la Villa Tacchini » | p. 23921 |
| 15) | Réponse du Conseil administratif à la motion 424 du
26 novembre 2024 « Pour une prévention des incendies
bénéficiant à tous » | p. 23924 |
| 16) | Réponse du Conseil administratif à la motion 426 du
28 janvier 2025 « Proximité et prévention : renforcer le lien entre la
Police municipale et les habitant.es » | p. 23927 |
| 17) | Réponse du Conseil administratif à la motion 433 du
4 mars 2025 « Sauvetage d'un noyer (Juglans Regia L.) poussant
dans un bac situé devant le 13, rue des Bossons » | p. 23932 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | | |
|-----|---|----------|
| 18) | Rapport de la Commission action sociale (AS-1732)
Présentation du Service action citoyenne | p. 23934 |
|-----|---|----------|

Le Président
Thomas BERTOSSA

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BOUHET, BRUNEL, GIROUD, GLORIOSO, ISABELLA VALENZI, MJAKI, RAMADANI, SCHMIDT-MESSINA, VALLEE, VESELI, conseillères municipales

Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CATTANI, CUENOUD, FONTAINE, FUSCO, IBRAIMI, JEBBARI, JOLOU, S. PASQUIER, PASCHE, RICCIO, ROSIER, SANTARELLI, SUCHET, STUTZ, VESELI, ZBINDEN conseillers municipaux

Excusé-e-s : Messieurs GAUTHIER, ISCHER, conseillers municipaux

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue pour cette séance du Conseil municipal. J'espère que l'attente du début de cette séance ne fut pas trop longue. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale, Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire et Monsieur Robby DE QUISSEMA, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Monsieur Matthieu ISCHER et Monsieur Romain GAUTHIER.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025

Le Président (S) : Avant de passer à la procédure de vote, y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas, je vais donc ouvrir la procédure de vote.

Celle et ceux qui acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Celle et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 30 voix, ce procès-verbal est accepté.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (30 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite 146 de Mme SCHMIDT-MESSINA « Aménagements adaptés aux bébés nageurs »
- La question écrite 147 de Mme MJAKI « gestion de la canicule dans les bâtiments municipaux de la Ville d'Onex »

Ces questions écrites sont remises au Conseil administratif qui je rappelle à deux mois pour y répondre.

Et pour finir les communications de ce Bureau, nous avons reçu une lettre des patrouilleuses scolaires que Madame GIROUD va vous faire lecture.

« Concerne : 2ème pilier, et autres requêtes pour les patrouilleuses »

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Nous souhaiterions que notre courrier soit lu lors de votre réunion du conseil municipal en date du 9 septembre prochain. Nous vous remercions de toute l'attention que vous allez

porter à ce dernier. Nous resterons à votre disposition pour toutes questions ou clarifications supplémentaires.

Je suis la porte-parole de mes collègues patrouilleuses de la commune.

Il y a environ 3 ans, nous avons envoyé un courrier à M. Ruegsegger, concernant cette demande de 2ème pilier. Suite à l'entretien que nous avons eu avec lui, il a trouvé notre démarche intéressante et que cela pourrait être également intéressant pour d'autres employés communaux qui sont dans le même cas de figure que nous. En effet, travaillant que 12h par semaine, environ 9 mois effectifs par année, M. Ruegsegger a assuré qu'il ne lâcherait pas ce dossier tant qu'il n'avait pas trouvé une solution. Suite à son changement de poste, il a transmis notre dossier à sa remplaçante. Depuis, nous n'avons eu aucune nouvelle. Le manque d'engagement pour trouver une solution à notre demande, nous fait penser que notre démarche n'est pas prise au sérieux et ne serait pas importante pour nos employeurs. Vous vous doutez que l'avis que nous toucherons lors de notre retraite ne sera pas très élevée et que le coût de ta vie ne cesse d'augmenter. Nous aimerions ne pas dépendre de quelques associations pour vivre de manière décente. Puisque, à nos postes, nous donnons le meilleur de nous-même, chaque jour pour la sécurité des enfants de notre commune. Après plusieurs années de service, certaines patrouilleuses se retrouvent avec une rente assez basse et sans 2ème pilier pour la compléter.

D'autres communes ont mis en place un système, pour que leurs patrouilleuses puissent bénéficier d'un deuxième pilier. Pourquoi notre commune n'y arrive pas ?

De plus, avec nos horaires, il est quasiment impossible de se trouver une activité complémentaire, pour avoir un revenu d'appoint.

D'autre part, nous aimerions vous soumettre d'autres requêtes : tout d'abord, nous pensons qu'un salaire fixe serait plus adapté à notre situation. Nous avons d'éventuelles suggestions pour mettre ce projet en place.

Nous pensons également, qu'il est important de prendre en considération, dans notre temps de travail, une partie de nos multiples déplacements, lorsque nous nous rendons à notre poste, nous pouvons faire plus d'une heure de trajet par jour, sans compter le changement vestimentaire selon la météo, qui nous en prend également.

Nous nous tenons à votre disposition pour discuter des points évoqués et sommes également ouvertes à toutes suggestions ou questions afin de trouver la meilleure solution pour tous.

Dans l'espoir que notre requête aura la considération qu'elle mérite, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

*Pour les patrouilleuses
Eldina Hasanovic »*

Le Président (S) : Merci Madame GIROUD. Je me permets de vous rappeler également, chers collègues, de ne pas oublier de remplir la feuille concernant la vice-présidence et la suppléance pour le local de vote concernant l'année 2026. On va faire passer la feuille. Si vous n'avez pas encore rempli ou pas pris connaissance, n'oubliez pas de le faire s'il vous plaît.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Je leur cède la parole s'il la demande. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Moi j'ai quatre communications à vous faire ce soir. La première concerne la permanence informatique d'Onex Web. Il y a une nouvelle plage horaire, donc d'abord il y a le mercredi matin de 9h30 à 12h, mais en plus du mercredi matin, il y a aussi le mercredi soir de 19h à 21h. Et cette permanence est animée par un bénévole.

Deuxième communication, ça concerne l'exposition de Valérie DEMONSAIS, qui se nomme « Ce sont les regardeurs qui font les tableaux ». C'est une exposition, il s'agit d'expositions de citoyennes, citoyens qui sont pas du tout des pro, ni même des semi-pro. C'est souvent leur première fois.

Ils sont accompagnés par le service dans cette démarche. Donc le vernissage a lieu ce jeudi 16 octobre au café communautaire dès 18h30. Et puis, il y a aussi des visites de l'exposition qui sont prévues le mardi 14 octobre au vendredi 7 novembre toujours au même lieu et aux mêmes heures d'ouverture. Et c'est évidemment ouvert à tout le public, par contre pour les enfants de moins de 12 ans, ça serait mieux s'ils étaient accompagnés. Enfin ça ne serait pas mieux, ils doivent être accompagnés.

Le troisième point concerne la nuit des Contes qui a lieu le vendredi 14 novembre. Et c'est en partenariat avec l'association les conteuses et conteurs de Genève. La durée de la manifestation c'est de 16h45 à 22h30, donc vendredi 14.

Et puis je finis avec un save the date pour la fête de l'Escalade qui aura lieu le vendredi 12 décembre avec sa traditionnelle soupe, fromage, marmite, déguisements et animations pour petits et grands. Voilà, merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Deux points en ce qui me concerne, tout d'abord les festivités du 175^{ème}. La première fête démarre le 7 et 8 novembre prochain, donc très prochainement.

Quatre cortèges sont organisés à partir de quatre écoles, le samedi matin à 10h pour ouvrir les festivités, et engager les enfants sur cette première fête qui s'appelle Onex fête du jeu. C'est une fête qui s'organise en collaboration avec la ludothèque qui fête également ses 50 ans. L'intention étant de dynamiser et de soutenir l'activité des associations.

Donc concernant ces cortèges au départ des écoles, vous êtes cordialement invités à les rejoindre. Vous recevrez un mail pour vous inscrire au départ d'une des écoles, soit les Tattes, Onex-Parc, Bossons ou Bellecour. Et ça serait vraiment chouette que vous participiez avec les enfants et les parents au petit cortège qui ira d'une de ces quatre écoles jusqu'à la salle communale où se déroulera la partie officielle à 12h.

Donc chacun d'entre vous recevra un mail et je vous invite à vous y inscrire pour annoncer à partir de quelle école vous seriez prêt à partir.

Concernant les spectacles onésiens, nous avons six spectacles ces six prochaines semaines. Donc l'activité des spectacles est assez intense. Je vous invite à aller regarder le programme pour profiter de vos billets gratuits. Nous avons trois concerts de musique,

un spectacle de magie, un spectacle d'humour et enfin j'en oublie un, et une pièce de théâtre.

La commission culture se réunira juste avant le spectacle de Bruno Peki, donc le spectacle d'humour et poursuivra après la commission avec ce spectacle. Nous devrions également recevoir Monsieur APOTHELOZ à la commission puisqu'il assiste au spectacle de Bruno Peki, il viendra nous saluer lors de la commission.

L'idée est lors de cette commission bien sûr de présenter les activités de la culture, mais aussi de vous permettre de prendre, de faire connaissance avec les coulisses des spectacles onésiens. C'est la raison pour laquelle c'est organisé juste avant le spectacle de Bruno Peki qui est un genevois, un voisin d'Onex. Il a grandi à Lancy et il est très heureux de pouvoir jouer son spectacle d'humour ici à la salle communale.

Il n'y a plus que quelques places pour ceux qui ne sont pas à la commission culture, je vous invite à profiter de ce magnifique spectacle. Merci de votre attention. Merci Monsieur le Président.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Juste une communication, un rappel le jeudi 13 novembre en fin de journée, vous aurez une invitation pour une séance d'information qui concerne essentiellement les riverains du chemin du Pont-du-Centenaire et de la route du Grand-Lancy.

Nous avançons sur ce dossier. Et nous aurons l'occasion lors de cette séance de vous donner l'avancée de ce projet, enfin les différents détails et puis les phases suivantes concernant le Pont-du-Centenaire. Donc cette séance aura lieu à la salle du Manège et sauf erreur à 18h30. Voilà c'est tout.

5) Election d'un membre par groupe au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex

Le Président (S) : Je laisse la parole aux groupes. Monsieur STUTZ, vous avez la parole.

M. STUTZ (C) : Merci Monsieur le Président. Pour le Centre, comme membre au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, le Centre propose Monsieur El Guamra.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Bonsoir d'abord. Donc le groupe Socialiste a désigné Monsieur VESELI pour sa bonne connaissance de la situation dans la Ville d'Onex, notamment en ce qui concerne les logements. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le groupe des Verts souhaite désigner Madame VESELI.

M. FUSCO (PLR) : Merci Monsieur le Président. Donc le groupe PLR propose Monsieur E. ABBE-DECARROUX qui représentera notre groupe.

M. IBRAIMI (MCG) : Merci Monsieur le Président. Le groupe MCG propose Monsieur AMBORD, à savoir qu'il était membre de la FIVO lors de la dernière législature. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. S'il n'y a pas de remarques concernant les nominations des groupes, je vous propose de les élire par acclamations.

On a un petit souci technique, ce qui fait que quand vous appuyez sur vos demandes de parole, en fait le micro est directement ouvert sans que j'aie à vous passer la parole. Afin de régler ce petit problème technique, je lève la séance cinq minutes. On reprend dans cinq minutes afin de régler le problème technique. Merci beaucoup.

Suspension de la séance de 5 minutes pour un problème technique.

6) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA, vous avez la parole.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'aimerais savoir c'est à propos des patrouilleuses scolaires. Ce courrier dit, il mentionne que ça fait trois ans que les patrouilleuses scolaires elles ont interpellé le secrétaire général. Donc je ne comprends pas pourquoi ça traîne aussi longtemps.

Et puis en commission, en plus, on avait soulevé aussi cette question. Donc j'aimerais bien savoir pourquoi ça traîne autant ? Merci.

Mme BRUNEL (C) : Merci, Monsieur le Président. Je continue sur le même sujet. Effectivement la question des trois ans, et elles l'ont soulevé dans leur lettre, c'est un métier qui est... elles ne peuvent pas se permettre d'avoir un autre travail à côté vu qu'elles doivent être disponibles le matin, revenir à 11h, revenir à 13h, revenir à 16h. C'est un métier qui est difficile.

Elles y sont par tous les temps. Et il a été aussi soulevé que si vous passez à côté d'elles, c'était de les saluer, de leur dire bonjour. Elles ont souvent toujours le sourire. C'est des personnes sympathiques, puis on a aussi appris que c'était des personnes sur qui on pouvait compter. Elles sont toujours fidèles. Elles viennent, elles travaillent, elles sont là.

Et je pense qu'elles mériteraient d'avoir un salaire décent. Alors peut-être qu'on ne parlait pas du montant du salaire, mais au moins qu'il y ait un geste pour ces personnes-là par rapport à leur demande. Et que ça soit accepté. Donc je ne sais pas comment on fait pour la suite, mais voilà. Merci Monsieur le Président.

M. JEBBARI (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc je continue également sur cette lancée. Ma première question est-ce que le Conseil administratif a reçu une lettre de ces patrouilleuses scolaires ? Si c'est le cas, quelle réponse ou plutôt quelle suite envisage-t-il donner à cette demande ?

Je me pose également la question d'autres employés communaux, parce qu'aujourd'hui les patrouilleuses scolaires nous ont écrit cette lettre. Mais quand est-il des autres dont le seuil d'entrée LPP n'est pas atteint ? Je vous remercie.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Je ne suis pas sûr d'avoir compris toutes les questions mais ça concerne le courrier que vous avez lu. Alors je ne sais pas si vous étiez tout à l'heure présents à la présentation du SAFCO qui vous a expliqué qu'elles étaient les compétences du Conseil municipal avec une liste très exhaustives.

Et puis avec une précision qu'effectivement le rôle du Conseil municipal, n'est pas de contrôler l'activité du Conseil administratif.

Donc là, nous avons bien entendu, alors je peux vous le dire, puisque la question a été posée, nous avons reçu ce courrier. Et puis après c'est une gestion normale d'une administration, les patrouilleuses scolaires dans la Ville d'Onex, elles ont un responsable. Ce responsable a un chef de service. Ce chef de service a un secrétaire général adjoint en l'occurrence qui gère ceci.

Et c'est une procédure hiérarchique qui doit être entamée de même que dans le cadre de la Ville d'Onex, nous disposons d'un statut du personnel qui va être retravaillé. Donc c'est des choses qui doivent être discutées aussi avec les ressources humaines. Donc on est vraiment dans une relation employeur/employé qui sort des compétences du Conseil municipal.

Mais je peux vous assurer qu'on va prendre... s'agissant de ma partie qui m'est déléguée puisqu'elles sont au service de sécurité et que j'ai également les ressources humaines, c'est quelque chose que je vais suivre avec la plus grande attention.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je crois que ce dont il est question à ce sujet, ce n'est pas tellement une fonction de contrôle Monsieur PASQUIER, c'est une préoccupation qui est celle du Conseil municipal qui visiblement est partagée par plusieurs membres du Conseil municipal.

Je pense que dans notre fonction de représentation de la population onésienne, se faire l'écho, les porte-paroles et être préoccupés par rapport à des situations comme celle-là de personnes qui finalement contribuent au travers de leur travail au bien-être et à la sécurité des onésiens et des onésiennes. Je pense que ça fait tout à fait partie des prérogatives du Conseil municipal.

Et à nouveau, nous ne sommes pas dans des fonctions de contrôle, mais je pense que nous sommes tout à fait dans nos droits de poser ce genre de questions et d'exprimer cette préoccupation. Même si on ne contrôle pas, on sera quand même attentifs que des réponses soient apportées. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir dans ce débat. C'est Monsieur Jean-Pierre PASQUIER qui est en charge des ressources humaines.

Mais j'interviens parce que durant la législature 2020/2025, j'étais en charge des ressources humaines pendant deux années de suite. Et je peux vous confirmer que c'est une problématique que l'on a abordée avec Monsieur RUEGSEGGGER, donc ça fait partie finalement des tâches, des préoccupations, des choses qui ont été faites sur lesquelles il y a une réflexion qui est menée au sein des ressources humaines à la Ville d'Onex.

Mais vous allez voir avec le budget qu'on ne peut pas toujours tout mener et que malheureusement, d'autres dossiers viennent s'ajouter, donc on met de côté celui-ci. Et c'est un petit peu ce qu'il s'est passé.

Et je peux aussi comprendre la manifestation de cette lettre en disant que voilà on a fait une demande il y a trois ans, on n'a toujours pas de réponses. Mais personne n'a été oublié. C'est un dossier qui va être traité. Voilà.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. C'était juste pour éclairer la réponse que je peux apporter sur les communications. Je n'ai pas compris la question de Monsieur SANTARELLI.

M. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je ne pense pas avoir posé une question. J'ai exprimé un point de vue. Voilà. Il y avait aussi lors d'une séance la dernière, ou l'avant-dernière de la précédente législature, effectivement tout un aspect concernant justement l'évolution des conditions de travail du statut du personnel.

Voilà j'entends que ça s'inscrit dans cette réflexion globale. Il nous avait été annoncé que ces réflexions allaient aboutir dans des délais relativement courts, donc la question c'est dans quels délais ces éléments liés au statut du personnel, y compris liés aux patrouilleuses, seront abordés ?

Mme RAMADANI (S) : Merci, Monsieur le Président. Moi ma question c'est du coup je pense que cette lettre a été faite parce que c'est en attente depuis trois ans. Est-ce que le fait qu'il n'ait pas répondu jusqu'à présent c'est que c'est encore en gestation ? Ou bien est-ce que c'est peut-être nécessaire de donner une réponse afin qu'il n'y ait justement pas de courriers qui arrivent aujourd'hui ?

M. PASQUIER : Oui Mesdames et Messieurs, on ne va pas épiloguer là-dessus. Je vous ai donné la réponse. On a reçu le courrier, on va travailler avec l'administration aussi bien avec le responsable des patrouilleuses scolaires, avec le chef de service de la sécurité, avec le secrétaire général adjoint, avec les ressources humaines. On est en train de travailler sur le statut du personnel.

Ça ne se fait pas en un claquement de doigts. On doit travailler aussi avec les partenaires sociaux, la commission du personnel. La commission du personnel, elle va être renouvelée parce qu'il y a des élections qui vont se faire pour la commission du personnel. Donc c'est une gestion de l'administration normale.

Voilà donc il n'y a rien de plus simple à dire à ce sujet. Si vous voulez revenir lorsqu'on discutera la partie ressource humaine ou finance lors du budget, et puis là on pourra vous apporter également d'autres réponses.

7) Travaux de réfection du réseau d'évacuation des eaux – Crédit cadre de Fr. 200'000.00 pour 2026-2028 (projet de délibération 2462)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous allons pouvoir passer au débat et vote d'entrée en matière. Y a-t-il des demandes de parole concernant l'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc passer au vote d'entrée en matière. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur ce sujet, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, appuieront sur le 0. Le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. J'ouvre donc le débat général. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vais passer la parole au Conseil administratif, Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M.PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Vous l'avez lu dans le projet de délibération, il s'agit d'un crédit cadre que nous proposons tous les deux ans au sein du Conseil municipal qui se monte d'un montant de Fr. 200'000.00.

Il permet d'intervenir rapidement lorsque nous faisons des différents travaux sur le réseau des canalisations. C'est une trentaine de canalisations dans la Ville d'Onex. Vous voyez souvent des travaux liés soit à Cadiom, soit aux services industriels.

Et ça nous donne l'opportunité effectivement s'il y a des constats de défaut ou d'amélioration à faire, de pouvoir intervenir rapidement sans devoir passer devant le Conseil municipal.

Ce crédit de Fr. 200'000.00, donc il s'étale sur 2026/2028 et puis, il est récupéré dans le cadre du fonds intercommunal d'investissement sur l'assainissement.

M. STUTZ (C) : Merci Monsieur le Président. Étant donné que ces travaux de réfection du réseau d'assainissement des eaux sont nécessaires et que le montant est totalement remboursé par le fonds intercommunal d'assainissement, le groupe du Centre vous invite à voter ce projet de délibération sur le siège.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Écoutez, bon pour nous ce sont des travaux d'entretien courant qui sont nécessaires bien sûr pour éviter des plus grands travaux à l'avenir. Donc pour nous il n'y a aucun problème et nous voterons sur le siège ce projet de délibération.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc la remise en état de notre réseau de canalisations est plus que nécessaire. Cela nous permet d'augmenter sa durée de vie. Donc ce crédit cadre servira à financer les futurs travaux ou études sur le réseau d'assainissement, donc c'est bien un réseau d'assainissement et non pas Cadiom ou SIG, donc on parle vraiment du réseau d'assainissement ici.

Et il sera probablement remboursé par une contribution du fond intercommunal d'assainissement, donc le FIA. Donc le groupe Socialiste soutient ce projet de délibération et votera oui sur le siège. Merci.

M. FUSCO (PLR) : Merci Monsieur le Président. Donc comme mes préopinants, donc le groupe PLR soutiendra donc le projet et votera sur le siège.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas. Avant de procéder au vote, je demande à Madame la 1^{ère} secrétaire de nous faire lecture de la délibération. Vous avez la parole. [Lecture]. Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons pouvoir ouvrir la procédure de vote. Je le rappelle. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuient sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Une nouvelle fois, à l'unanimité de vos 30 voix, vous acceptez ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2462 est accepté par 30 oui (31 votants).

Délibération 2462 dont la teneur est la suivante :

« Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services Industriels de Genève (SIG) et les rapports y relatifs

Vu la délibération N° 2371 du 13.09.2022 ouvrant un crédit de Fr. 200'000.00 destiné à réaliser les travaux de réfection du réseau d'évacuation des eaux

Vu le mauvais état général constaté sur des sites spécifiques du réseau lors des visites programmées par les SIG

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983, article 30, alinéa 1, lettres e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 30 oui sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De procéder aux travaux de réfection du réseau d'évacuation des eaux sur la base des recommandations d'intervention sur les réseaux d'assainissement indiqués dans les rapports de suivi des SIG ;*

2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 200'000.00, dont à déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de Fr. 14'985.00, destiné aux travaux et aux études pour la réfection du réseau secondaire d'assainissement appartenant à la Ville d'Onex ;*
3. *De comptabiliser les dépenses et recettes dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *De prendre acte que ce crédit sera financé par une contribution du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique N° 7206.6322 ;*
5. *De prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point N° 2. »*

* * *

8) Acquisition de la parcelle n° 202, chemin du Pré-Longet 3 – Crédit de Fr. 2'250'000.00 (projet de délibération 2463)

Le Président (S) : Nous allons donc passer au débat et au vote d'entrée en matière. Y a-t-il des remarques concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération ? Une nouvelle fois, ça ne semble pas être le cas. Je vais donc ouvrir la procédure de vote relative à l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 30 voix, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Je laisse donc la parole à Monsieur PASQUIER pour présenter cet objet.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, vous l'aurez lu dans le projet de délibération, c'est un dossier qui tient à cœur le Conseil administratif déjà depuis de nombreuses années.

Ma collègue Maryam YUNUS EBENER, m'a dit qu'elle m'appuierait sur la présentation puisque c'est elle qui l'avait suivie pendant la précédente législature. C'est le fameux quartier de Pré-Longet où un PLQ est en force, en l'occurrence sur la partie de Pré-Longet 1.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui c'est l'acquisition de la parcelle 202, c'est l'avant-dernière parcelle intéressante dans ce secteur pour aller de l'avant. Donc on a maintenant depuis un certain nombre d'années, des discussions assez intenses avec des opérateurs tels que la CPEG, tel que le groupe médical d'Onex, et puis bien entendu la Ville d'Onex.

La parcelle est située, vous l'avez vu sur le plan, dans un endroit qui est stratégique qui permettra l'accès par le parking de deux bâtiments qui seront front à la route de Chancy, le bâtiment que vous avez vu sur le plan qui est le bâtiment A et le bâtiment E.

C'est une volonté du Conseil administratif de pouvoir avoir un regard sur ces bâtiments A et E de manière à pouvoir développer aussi des activités commerciales, des activités intéressantes pour la Ville d'Onex.

Nous sommes à l'entrée de la Ville d'Onex sur un axe fort avec un arrêt de tram, donc c'est un secteur qui est vraiment très intéressant.

Cette acquisition nous permettra effectivement de bénéficier d'un certain nombre de droits à bâtir que nous pourrions transférer auprès de la CPEG, qui permettra aussi de déplacer, des discussions en cours aujourd'hui, c'est de pouvoir déplacer le groupe médical d'Onex qui se retrouve à la Route de Loëx et d'offrir des conditions de travail plus adaptées et recevoir des patients aussi dans un immeuble intéressant.

Cette opportunité d'acquisition permettra aussi d'être un acteur majeur dans ce PLQ, que ce soit en termes d'équipements publics, j'entends l'aménagement extérieur, et également des opportunités aussi d'avoir des logements que ce soit à travers la fondation immobilière ou la Ville d'Onex.

Cette opération avec cette acquisition nous permet effectivement d'optimiser les droits à bâtir. Et puis il nous restera encore une parcelle à acquérir et là nous sommes en discussion avec la propriétaire que j'aurais l'occasion de rencontrer prochainement.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, l'achat de la parcelle 202 est une opportunité à saisir pour renforcer l'attractivité, la cohérence et la maîtrise du développement de notre commune. Il s'agit d'un investissement pour le Conseil administratif, un investissement stratégique au service de l'intérêt général et de l'avenir d'Onex.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous invite donc à soutenir ce projet de délibération. Merci Monsieur le Président.

Mme VALLEE (C) : Merci Monsieur le Président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la parcelle 202 sise au chemin du Pré-Longet est d'importance stratégique.

En effet, elle se situe sur un PLQ entré en vigueur il y a plus de 10 ans. L'acquisition de cette parcelle permettra d'engager la construction du bâtiment A situé en front de rue de la route de Chancy.

Destiné à accueillir des activités économiques, ce futur immeuble contribuera à pallier le fort déficit d'espaces et d'emplois économiques dont souffre actuellement la commune. L'achat de ce terrain permettra aussi d'assurer le développement de la future rampe d'accès au parking indispensable pour desservir le parking des bâtiments A et B.

En augmentant la surface brute de plancher en sa possession sur ce PLQ à 2'839 m², la commune renforce aussi son poids dans les négociations avec les autres propriétaires.

Elle pourra non seulement assurer l'implantation d'activités économiques en front de rue, et éviter une demande de dérogation pour des logements, mais aussi influencer sur le type de

logement ainsi que sur les cheminements et les aménagements extérieurs qui participent au bien vivre ensemble.

Enfin, concernant le prix de la parcelle fixé à Fr. 2'250'000.00 y compris les frais de notaire et autres émoluments, celui-ci ne nous paraît pas surfait. En effet, le prix moyen des terrains à bâtir sur le canton de Genève s'élève facilement à Fr. 2'270.00 le m². Avec 918 m², cela fait Fr. 2'083'860.00 sans compter son excellente situation à proximité immédiate d'un arrêt de tram, ce qui augmente fortement la valeur de ce terrain.

Pour toutes ses raisons, le Centre Onex acceptera cette délibération sur le siège et invite les autres partis à faire de même. Merci Monsieur le Président.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Au vu de la stratégie foncière de la Ville d'Onex, de la situation stratégique de la parcelle dans un secteur en développement et des droits à bâtir importants qu'elle représente, nous souhaitons soutenir ce projet.

Néanmoins, nous souhaitons proposer un amendement à ce projet de délibération et rajouter un point 6 aux invites. Donc voilà ce qu'on souhaite rajouter :

« de charger le Conseil administratif de négocier avec la caisse de pension de l'État de Genève un développement conjoint dans le périmètre du plan localisé de quartier numéro 29'473 Pré-Longet 1 et d'attribuer à la Fondation immobilière de la Ville d'Onex par constitution d'un droit de superficie distinct et permanent les droits à bâtir communaux avec retour devant le Conseil municipal pour l'approbation de la convention cadre entre les parties, ainsi que des applications notamment l'acte notarié de droit de superficie et les servitudes nécessaires. »

Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Conformément à l'article 69 de notre règlement, je vous prie de m'amener votre proposition d'amendement. Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à Madame BEAUSOLEIL.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. C'est pour me prononcer sur l'amendement c'est ça. Alors je garde ma prise de parole pour le débat général, merci.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Pareil, je garde ma parole pour la prise de parole générale.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il des demandes de prises de parole concernant l'amendement déposé par le groupe Socialiste ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc rouvrir le débat général. L'amendement se vote avant de voter le texte.

C'est une demande de renvoi en commission est formulée, on doit la voter tout de suite parce que ça met fin au débat, un amendement ne mettant pas fin au débat, on le votera avant de voter le texte en son entier.

Donc je me permets de le redire, j'ouvre une nouvelle fois le débat général. S'il y a des prises de parole, c'est le moment de les demander. Monsieur ROSIER, vous avez la parole.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. C'est une opportunité unique d'être acteur du développement immobilier de notre commune. En achetant cette parcelle, la commune possédera 35 % des surfaces brutes de plancher, et sera définitivement un pouvoir de négociation dans le but de faire des logements, mais aussi des emplois qui amèneront des rentrées fiscales.

Ça permettra aussi probablement d'éviter les logements en front de rue qui seront du coup plus confortables pour les habitants. Par conséquent, le groupe PLR propose d'accepter sur le siège cette proposition.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Comme toutes les personnes qui ont parlé avant moi, on est également pour l'acquisition de cette parcelle. On avait d'ailleurs déposé un projet avec le PS pour que la commune préempte de manière plus proactive.

Donc on ne peut que féliciter le Conseil administratif pour ce projet qu'on soutient totalement surtout s'il répond aux besoins des onésiens.

Et j'avais une question, en attendant l'acquisition de la dernière parcelle manquante, que va-t-il advenir de cette villa, si j'ai bien compris c'est une villa qui est sur cette parcelle ? Est-ce que le Conseil administratif a déjà un projet ou des idées en tête ? Merci beaucoup.

Et peut-être un calendrier même si on ne sait jamais quand les gens auront décidé de vendre la dernière parcelle, mais voilà est-ce qu'il y a déjà des discussions en cours ? Et un possible calendrier ? Merci beaucoup.

M. AMBORD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le groupe MCG va aussi voter sur le siège. Mais on se demandait au-delà de la villa qui est toujours debout, il y a une personne qui vit actuellement dans cette propriété. Et on voulait être sûrs ou avoir des garanties quand même que cette personne soit relogée et qu'elle peut être accompagnée dans des démarches administratives à ce sujet parce que ça fait 35 ans qu'elle vit sur Onex, et puis cette personne risque d'être expulsée puis ne pas avoir de logement à la suite de cette vente. Merci Monsieur le Président.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir sur plusieurs de vos commentaires. Tout d'abord la question de l'amendement, que je vous invite à ne pas intégrer dans cette délibération.

Parce qu'actuellement nous avons des discussions avec la CPEG qui est un des partenaires, donc un des propriétaires des autres parcelles et qui a une fenêtre pour avancer sur le bâtiment A prévu pour des activités dans le plan localisé de quartier.

Donc les discussions qui ne sont pas encore signées bien entendu, parce que nous attendons votre approbation pour l'acquisition de cette parcelle, mais les discussions portent sur un échange de droit à bâtir sur le bâtiment A de manière à ce qu'il réalise ce bâtiment pour des activités économiques.

C'est contraire à ce que fait traditionnellement la CPEG. Mais en l'occurrence, ils ne nous ont pas justifié la raison de leur changement de stratégie. Mais ils nous ont proposé cette opération.

Si nous devons à tout prix revendre les droits à bâtir à la FIVO, nous aurions plus suffisamment de droits à bâtir à leur remettre pour faire avancer les travaux sur le bâtiment A.

Par ailleurs, nous avons un reste de droit à bâtir sur ce PLQ. Nous envisageons bien sûr de travailler avec la FIVO, mais la capacité financière de la FIVO est assez limitée en prévision de rénovations importantes de ses possessions actuellement.

Donc nous ne pouvons pas apporter ou faire la promesse aujourd'hui que ça sera la FIVO qui gèrera le reste des droits à bâtir sur le bâtiment B notamment qui est dévolue à du logement. Nous ne pouvons pas l'affirmer. Ça va dépendre de sa capacité financière.

Donc finalement, vous voteriez un amendement que la FIVO n'a pas forcément la capacité de réaliser en raison de ses obligations ou de sa volonté de rénover les bâtiments pour être conformes aux nouvelles législations cantonales. Mes collègues compléteront peut-être mon propos.

Par ailleurs, cette maison est effectivement habitée. Elle est louée, il y a une locataire à la propriétaire qui vend à la Ville d'Onex. Et dans les discussions, nous nous sommes engagés en tant que Ville d'Onex à accompagner cette personne vers un autre logement lorsque le projet avancera suffisamment.

Parce que vous savez qu'il nous manque encore une parcelle pour faire avancer le bâtiment B aujourd'hui, nous ne pourrions réaliser qu'une partie du bâtiment B. Et si nous avançons sur la réalisation de ce bâtiment dévolue à des logements, et bien nous avons fait la promesse de nous occuper de cette personne, pour vous répondre.

Donc actuellement, cette maison est occupée et nous avons fait la promesse de lui trouver un logement ou de traiter sa situation en tout cas. Ça ne sera pas une villa avec un jardin, comme elle a actuellement avec un loyer extrêmement bas, mais nous avons fait la promesse, nous nous sommes engagés à l'accompagner. Merci de votre attention.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la Maire. Avant de passer la parole au reste de mes collègues, je précise un point réglementaire. Lorsqu'un amendement est déposé par l'un ou l'une d'entre vous, il n'est pas nécessité d'en débattre immédiatement.

L'amendement et le débat général peuvent se tenir en même temps. Le seul cas où le débat est interrompu par une demande, c'est dans le cas d'un renvoi en commission ou d'un renvoi au Conseil administratif puisque si l'un ou l'autre est accepté, ils mettent fin aux débats.

Un amendement ne mettant pas fin au débat, il peut être débattu en même temps que le débat général. Je vous prie de m'excuser pour cette confusion. Monsieur ABBE-DECARROUX, vous avez la parole.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je reviens sur la question de l'amendement. J'invite le groupe Socialiste à le retirer. Simplement parce que le processus d'acquisition dans le cadre d'un PLQ est un processus itératif.

Comme l'a dit Madame la Maire, il ne faut pas bloquer nos partenaires dans ce processus. Alors ça part sans doute d'une bonne intention et peut-être l'idée est excellente, mais pour différentes raisons, aujourd'hui on n'a pas ces paramètres en main.

Et le mettre dans une délibération, ça sera plutôt bloquant par la suite. Donc là il faut faire confiance à l'administration qui tient ce sujet. C'est un sujet extrêmement délicat, itératif, difficile. Et je vous invite à retirer cet amendement sur lequel nous, on ne pourra pas voter si on ne veut pas bloquer ce projet ou prendre le risque de bloquer ce projet. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer à la procédure de vote concernant l'amendement déposé par le groupe Socialiste.

Avant de se faire, je demande à Madame la secrétaire d'en faire lecture. Je vous passe la parole. [Lecture]. Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Je vais donc ouvrir la procédure de vote concernant cet amendement qui propose donc de rajouter une sixième invite qui vient de vous être lue. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuient sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 9 voix pour, une abstention et 20 voix contre, cet amendement est rejeté.

L'amendement du projet de délibération 2462 est refusé par 20 non, 9 oui, 1 abstention (31 votants).

Le Président (S) : Nous allons donc passer à la procédure de vote concernant la délibération du coup non amendée. Je précise que s'agissant de l'acquisition d'une parcelle, le Président du Conseil municipal peut participer au vote. Avant de passer à ce dit vote, je demande à Madame la 1^{ère} secrétaire de nous faire lecture des invites de cette délibération. [Lecture]. Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Une nouvelle fois, nous allons pouvoir ouvrir la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuient sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

A l'unanimité de nos 31 voix, ce projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2462 est accepté par 31 oui (31 votants, le Président vote).

Délibération 2462 dont la teneur est la suivante :

« Vu la situation de la parcelle n° 202, sise au 3, chemin du Pré-Longet, 1213 Onex, d'une surface de 918 m², située en zone 5 de développement 3

Vu les dépendances n° 153 [quote-part 1/940] et n°209 [quote-part 1/64]

Vu le Plan Directeur Communal de la Ville d'Onex, approuvé par le Conseil municipal le 10 octobre 2023, et adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2023, en particulier la fiche de mesures n° 5-2-2 "politique foncière"

Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex d'acquérir du foncier dans des secteurs stratégiques

Vu l'expertise immobilière de cette parcelle, effectuée en date du 14 juillet 2023 par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF)

Vu le projet d'acte notarié de M^r Pierre-Xavier KNOEPFLI, pour la vente de la parcelle n° 202 à la Ville d'Onex par Mme Eliane LIMOUSIN, héritière de feu Mme Andrée MOSER.

Vu la résolution 246 du Conseil municipal d'Onex du 12 octobre 2021, intitulée « Pour une politique active d'acquisition foncière »

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettre k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

par 31 oui sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle n° 202 sise au 3 chemin du Pré-Longet, 1213 Onex, d'une surface de 918 m² selon le projet d'acte notarié établi par Me Pierre-Xavier KNOEPFLI, notaire ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 2'250'000.00 en vue de cette acquisition ;*
3. *De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier ;*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour financer cette acquisition ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes nécessaires. »*

* * *

9) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2026, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2468)

Le Président (S) : Nous allons pouvoir passer au débat et vote d'entrée en matière. Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération ? Cela ne semble pas être le cas.

Départ de Mme ISABELLA VALENZI à 20 heures 50.

Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote concernant l'entrée en matière sur l'approbation de cette délibération. Une nouvelle fois, celles et ceux qui acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent le 0. Vous commencez à avoir l'habitude. Le vote est lancé.

Par 29 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de délibération. J'ouvre donc le débat général et donne la parole à Madame YUNUS EBENER pour la présentation du budget.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Alors je vais me coordonner le mieux possible avec Monsieur Gilles STAHLI pour qu'il puisse vous montrer les tableaux, les camemberts que je peux commenter. Sinon vous avez aussi le tableau.

Je vais commencer avec la valeur du centime de production de l'impôt. Est-ce que tout le monde a ce tableau ? Non. Ok bon. Sinon on peut voter toute de suite sur le siège. Et puis on part en vacances. Très bien.

Alors si vous vous rappelez un petit peu des chiffres concernant la valeur du centime de production de l'impôt courant des personnes physiques et des personnes morales par habitant en 2024, et bien dans le tableau, vous avez certainement vu que pour Onex, c'est une assez faible valeur du centime de production de l'impôt courant.

Et en fait, cette faible valeur et bien c'est ce qui nous permet quelque part de... une solution que l'on a trouvée et qui a été trouvée avec les autres communes, et bien c'est la péréquation. C'est ce qui vous a été expliqué précédemment par Nicolas FOURNIER.

C'est que cette faible valeur du centime de production de l'impôt, elle va entraîner une certaine dépendance de la Ville d'Onex vis-à-vis des autres communes et donc vis-à-vis de la péréquation intercommunale, comme le fonds intercommunal.

Et en fait, si notre valeur du centime de production de l'impôt est aussi basse, cela est dû principalement à deux facteurs. Le premier facteur s'explique par le peu d'entreprises que nous avons. Et puis aussi par le fait que la population onésienne elle a des revenus assez modestes.

Donc maintenant, comme il n'y a pas le chiffre, je vous le donne. Donc la valeur du centime de production de l'impôt pour la Ville d'Onex c'est de Fr. 34.54. Voilà super vous avez le tableau. Et je peux commencer à vous commenter le tableau.

Donc c'est une valeur qui est assez basse. Si vous regardez Onex, c'est Fr. 34.54 et puis Chancy et Avully, c'est encore moins. Mais ce qu'il y a d'intéressant c'est de comparer avec d'autres villes qui sont un petit peu de la même grandeur qu'Onex, c'est-à-dire la Ville de Carouge, la Ville de Meyrin, bon la Ville de Lancy elle est beaucoup plus grande.

Mais la Ville de Carouge, c'est Fr. 109.00, vous voyez donc on multiplie par un certain nombre pour arriver à ça. Et puis la Ville de Meyrin, c'est encore plus important. Et on compare souvent la Ville d'Onex à la Ville de Carouge parce qu'à Onex on a 19'000 habitants et Carouge ils ont à peu près 24'000 habitants.

Mais vous voyez que c'est une Ville qui est beaucoup plus riche. Et si la Ville de Carouge est aussi riche, c'est bien entendu comme la Ville de Meyrin et de Lancy, c'est parce qu'ils ont des entreprises.

La comparaison elle est encore plus intéressante avec Plan-les-Ouates qui est à Fr. 169.00 alors que nous on est à Fr. 34.00 parce que Plan-les-Ouates alors qu'ils ont beaucoup moins d'habitants que nous, mais ils ont énormément d'entreprises, donc la valeur de leur centime par habitant elle a une production de l'impôt assez importante.

Et autre comparaison intéressante, parce que toutes les communes n'ont pas des entreprises comme dans les villes que je viens de vous citer, si on prend et on compare avec Cologny et Corsier. Si la valeur de leur centime est aussi élevée, c'est parce qu'ils ont évidemment y logent principalement des personnes qui sont extrêmement aisées.

Et en fait, nous c'est le cumul des deux, le fait qu'on a une population assez modeste, pas d'entreprises, fait qu'on est autant dépendant de la péréquation financière. Ce qui nous met dans une situation parfois un peu difficile au niveau de notre budget.

Si on regarde maintenant le budget 2026, donc vous avez vu les charges sont estimées, le budget c'est toujours des estimations, les charges sont estimées à Fr. 71'000'000.00, j'arrondis un peu. Alors qu'on a des revenus qui sont à peu près de Fr. 68'000'000.00.

Donc ça veut dire que nous avons un déficit de Fr. 2'700'000.00. Et ce déficit il est à la fois dû à une conjoncture économique qui est défavorable, mais il est aussi dû parce qu'il y a une augmentation des charges qui est prévue par le Grand Conseil où le Conseil d'État a fait un transfert de charges, va faire un transfert de charge auprès des communes de Fr. 108'000'000.00, et pour la Ville d'Onex cela va représenter à peu près Fr. 1'400'000.00.

Et donc nous avons décidé d'aller dans le sens de le mettre dans le budget parce que comme on dit, gouverner c'est prévoir, mais en attendant évidemment... enfin on espère qu'au Grand Conseil, ce transfert de charge sera refusé. Mais ce n'est pas forcément sûr, donc voilà on a voulu anticiper ce transfert-là et on l'a inclus dans notre budget.

Donc nos revenus sont en baisse d'à peu près Fr. 1'200'000.00. Et en fait, ces Fr. 1'200'000.00 auraient pu être plus important, ça aurait pu être beaucoup plus marqué sans l'apport extraordinaire du fonds intercommunal qui est de Fr. 18'000'000.00 alors qu'il aurait pu être de Fr. 14'000'000.00.

En fait on a bénéficié de Fr. 4'000'000.00 de plus parce qu'une ville comme Vernier qui d'habitude est une commune bénéficiaire du fonds intercommunal, exceptionnellement cette année, la Ville de Vernier est contributrice. Donc c'est grâce à cela que notre déficit est aussi moins important.

Alors maintenant la répartition des revenus en pourcentage, donc on voit d'où est-ce que, quelle est l'origine finalement, les sources de nos revenus. Alors on a les revenus fiscaux, donc les revenus fiscaux je vais les développer dans la prochaine slide. Donc les revenus fiscaux de la Ville d'Onex c'est 60 % de nos revenus.

Et puis l'autre partie de nos revenus, c'est les revenus de transfert dont le fonds intercommunal, donc la péréquation. C'est ce dont je viens de vous parler. Donc en fait finalement, à la fois les revenus fiscaux de la Ville d'Onex et les revenus de transfert, ça représente 92 % du total du revenu du budget pour 2026.

Maintenant la slide concernant la répartition des revenus en pourcentage, donc là vous voyez que je peux commencer d'abord par vous parler des impôts onésiens. C'est-à-dire l'impôt des personnes physiques de la Ville d'Onex, c'est 67 % des revenus fiscaux, ça correspond à Fr. 28'000'000.00.

L'impôt des personnes morales de la Ville d'Onex, chaque année malheureusement elle baisse, donc les entreprises. C'est Fr. 640'000.00. Et puis, vous avez l'impôt sur la possession et sur la dépense, impôt sur les chiens qui est de Fr. 55'000'000.00.

Donc voilà là si on fait un peu en gros un calcul, on peut dire que les impôts onésiens dans le budget, dans un budget de Fr. 70'000'000.00, c'est un peu moins de Fr. 29'000'000.00 à peu près.

Par contre, l'autre partie qui nous aide finalement ce sont les mécanismes péréquatifs. Et puis, ces mécanismes péréquatifs, vous le voyez, c'est le fonds des personnes morales qui nous rapporte Fr. 11'000'000.00. Et ça représente à peu près 27 % de notre budget.

Moi j'aimerais juste pour attirer finalement un peu votre attention, c'est que si on regarde les autres communes donc Lancy ou Carouge par rapport à leurs entreprises, et bien la fiscalité des entreprises représente pour la Ville d'Onex 1.5 % de son budget, évidemment parce que c'est seulement Fr. 640'000.00 de notre revenu. Alors que si on prend la fiscalité des entreprises par exemple de Lancy, dans son budget 2025 ça représentait à peu près 22 %.

Ou alors on prend l'autre ville qui est Carouge, ça représente 12 % de son budget. Puis on a aussi été regardé une commune plus modeste comme la commune de Thônex, et bien le revenu que représente la fiscalité, c'est à Thônex c'est 6 %.

Donc c'est vrai qu'à Onex, au niveau des personnes morales, on n'a pas... ce n'est vraiment pas... ça ne nous rapporte vraiment pas beaucoup d'argent.

Maintenant donc on a ces revenus et comment est-ce qu'on projette de dépenser tout cela ? Quelles sont les charges finalement de la Ville d'Onex ? Et bien, vous voyez qu'il y a deux charges de grands espaces de charges, 38 % c'est les ressources humaines, c'est-à-dire c'est le personnel de la Ville d'Onex qui travaille pour les prestations, qui travaille pour suivre les dossiers, pour les investissements. Voilà où va une partie de la répartition des charges.

Et puis, il y a 39 % qui sont les charges de transfert. Alors je vous donne juste quelques chiffres pour les charges de transfert et en particulier des charges de transfert qui ont augmenté. Donc évidemment qu'il y a cette contribution communale à la péréquation intercantonale qui est prévue par le Canton et qui va être votée ou pas au Grand Conseil, qui est de Fr. 1'400'000.00 à peu près.

Mais on a aussi des augmentations des frais du SIAG et puis là on ne peut évidemment rien faire. On a aussi une augmentation de la Fondation des Évaux. Et l'augmentation de la Fondation des Évaux elle va aller en augmentant chaque année un petit peu plus parce que la Ville de Genève et la Ville de Lancy ont décidé de se retirer petit à petit, donc c'est principalement les communes qui sont proches de la fondation qui vont prendre cela en charge.

Mais il y a aussi le groupement SIS, le service incendie et de secours, qui est en augmentation et qui va continuer à augmenter. Et je pense que vous avez une commission

sur le sujet demain soir et Monsieur PASQUIER va pouvoir vous montrer l'augmentation qu'il va y avoir chaque année du groupement SIS.

Et puis les cuisines scolaires, enfin voilà il y a la petite enfance. Je ne vous fais pas forcément la liste pour chacun, mais comme ça, vous savez quelque part où est-ce que finalement vont les charges de notre commune, 38 % le personnel, 39 % les charges de transfert.

Et puis on a 17 % des charges de biens et services et autres charges d'exploitation, par exemple là il s'agit des travaux d'aménagement qui sont d'un petit peu moins de Fr. 200'000.00. Vous avez contrat d'étanchéité pour les bâtiments qui sont d'un petit peu plus de Fr. 70'000.00. Les dégâts et les vandalismes avec la stratégie 0 tags qui est de Fr. 200'000.00.

Donc voilà comme ça vous avez en tête cela. Mais c'est vraiment les charges du personnel et les charges de transfert qui plombent un peu notre budget et réparties à ce niveau-là.

Donc maintenant l'évolution de la dette, là c'est vraiment une bonne nouvelle parce que vous voyez, vous constatez, que depuis 2018, donc maintenant durant 2/3 législatures, on arrive à la troisième législature, et bien constamment il y a une dette qui diminue.

Donc on est passé de Fr. 36'000'000.00 de dette en 2018, à Fr. 6'000'000.00 en 2026. Donc notre taux d'endettement a fortement diminué. Et c'est réjouissant parce que là ça va nous permettre parce que pour la suite comme vous avez pu le voir, il va y avoir des investissements assez importants, que ça soit la salle polyvalente, que ce soit nos écoles, donc ça va nous permettre d'avoir une dette aussi basse, ça va nous permettre de l'augmenter pour financer nos futurs investissements.

Et puis, on a prévu dès 2026 de financer ces investissements et à peu près, on a projeté à peu près à une hauteur de Fr. 15'000'000.00.

Alors maintenant concernant les investissements et le financement 2026, et bien les besoins d'investissements pour la commune sont conséquents. Vous avez vu c'est Fr. 32'000'000.00 pour 2026. Alors bien entendu, nous sommes tout à fait conscients, on a réalisé parfaitement que l'ensemble des investissements pour 2026 sera partiel, qu'on ne va jamais réussir à réaliser tous ces investissements.

Mais l'objectif de cela, de vous donner cette liste, c'était aussi pour vous donner une vision d'ensemble des investissements et des besoins de financement. Et en fait, si on veut aller encore plus vite, et bien il faudrait engager encore plus de monde. Donc vous avez vu que déjà au niveau de notre personnel, des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville d'Onex, on est déjà à 38 %.

Donc voilà pour aller plus vite et bien il faudrait engager plus de monde pour coordonner, pour suivre les différents projets. Donc on préfère peut-être le faire un jour, mais le faire au rythme de la Ville d'Onex.

Alors si je dois faire une petite conclusion, ou finir, je dirais que si vous devez un petit peu retenir de tout ce que je viens de vous raconter quelques points. Le premier point c'est de se dire on est dans une ville avec des personnes d'origine assez modeste, sans grandes entreprises qui fait qu'on n'arrivera jamais au budget de Plan-les-Quates, de Lancy, de Corsier ou d'Anières, pour vous montrer un petit peu les comparaisons.

Qu'on a un budget déficitaire mais si on a un budget déficitaire, c'est aussi parce qu'on a décidé de maintenir toutes les prestations. On a renoncé à aucune prestation. Et on va essayer d'aller de l'avant de cette manière.

Et puis vous avez aussi vu les sources de nos revenus, les revenus fiscaux des onésiens physiques et morales qui représentent à peu près Fr. 29'000'000.00, les revenus de transfert, que ce soit le FI et les fonds pour les personnes morales qui est à peu près de Fr. 30'000'000.00.

Et puis nos charges qui sont entre les collaborateurs et les collaboratrices, et les charges de transfert, et puis cette dette avec les investissements qui nous reste. Voilà c'était vraiment un mini-résumé de la présentation. Merci pour votre écoute.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je remercie la conseillère administrative pour la présentation qui était très intéressante. Et je remercie aussi l'ensemble du Conseil administratif d'avoir décidé de rien sabrer dans notre projet. Cependant comme il y a un petit peu d'usage, nous allons renvoyer tout ceci en commission.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. Alors comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes saisis d'une demande de renvoi en commission. En vertu de l'article 65 de notre règlement, toutes les prises de parole qui vont suivre doivent être sur cette demande de renvoi en commission.

Je rappelle les règles. Chaque groupe a le droit à une prise de parole sur le renvoi en commission et qui n'excédera pas trois minutes de temps de parole. Les règles étant rappelées, Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Le groupe MCG va également renvoyer en commission.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Préalablement, le groupe PLR tient à remercier le Conseil administratif et l'administration pour le travail effectué sur le budget 2026 ainsi que sur les précisions qui sont données lors des prochaines soirées.

En effet, afin de permettre un examen détaillé des propositions y compris les plans d'investissements pour l'année 2026 de l'annexe 2, le groupe PLR ne souhaite pas à ce stade s'étendre ce soir sur le fond et soutiendra le renvoi en commission du projet de délibération 2468.

M. RICCIO (C) : Merci Monsieur le Président. Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants pour le travail fourni dans l'élaboration du budget de fonctionnement 2026 de notre commune.

Le budget présenté pour 2026 étant déficitaire, il nous paraît nécessaire de pouvoir l'examiner et le comprendre en détail avec toute la rigueur requise. C'est pourquoi le groupe le Centre Onex soutient le renvoi du budget 2026 en commission. Merci Monsieur le Président.

Mme BOUHET (S) : Merci Monsieur le Président. Je remercie aussi le Conseil administratif ainsi que les personnes de l'administration pour le travail effectué pour nous présenter le budget ce soir.

Et je parle au nom du groupe Socialiste qui demande également un renvoi en commission du budget comme tous les autres groupes. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote concernant la demande de renvoi en commission à moins que d'autres prises de parole soient demandées, mais ça ne semble pas être le cas.

Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission du budget, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Vous avez l'habitude. Le vote est lancé.

Par 27 voix pour, vous acceptez le renvoi en commission de ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2462 est renvoyé en commission par 27 oui (27 votants, 1 personne n'a pas voté).

Le Président (S) : Je propose de faire une pause pour 20 minutes, on se retrouve ici à 21h30. Bon appétit.

PAUSE 21 heures 10
REPRISE 21 heures 30

10) Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Versement de la contribution annuelle 2026 – Crédit de Fr. 501'500.00 (projet de délibération 2467)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous allons pouvoir passer au débat et au vote d'entrée en matière. Y a-t-il des remarques concernant l'entrée en matière sur cette délibération ? Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre donc la procédure de vote concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération.

Par 21 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Ça ne change pas grand-chose de toute façon l'entrée en matière étant acceptée, il n'y a pas d'enjeux sur le fait... la majorité de 16 voix étant passée pour l'approbation de l'entrée en matière, il n'y a pas de soucis.

Donc j'ouvre le débat général en laissant la parole à Madame YUNUS EBENER pour le Conseil administratif.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Donc je vais vous faire une présentation assez rapide du FIDU, donc le fonds intercommunal pour le développement urbain.

Dans ce fonds comme c'est bien décrit, et bien il y a Fr. 26'000'000.00. Dans ces Fr. 26'000'000.00, il y en a Fr. 2'500'000.00 qui viennent du Canton. Et puis chaque commune fait sa part de contribution.

Et en fait ce fonds a été créé parce qu'à un moment donné, et bien il a fallu... enfin dans les communes on a construit de plus en plus de logements et il y a eu un décalage entre les communes qui construisaient beaucoup de logements, et c'est principalement en ville avec l'infrastructure qui va, c'est-à-dire par exemple les écoles, et les crèches.

Donc on a créé ce fonds pour permettre à ces communes de ne pas être en trop grande difficulté. Et je trouve que le tableau est très explicite des raisons pour lesquelles on peut toucher ce fonds. Donc la contribution d'Onex comme l'a mentionné Monsieur le Président, est d'environ Fr. 500'000.00.

Et donc finalement, à chaque fois qu'on construit un nouveau logement, on reçoit Fr. 7'000.00 pour logement. A chaque fois que l'on crée une nouvelle école primaire, et bien on reçoit Fr. 700'000.00 par classes, mais c'est une fois pour un petit peu nous soutenir.

Et parce qu'on se rend évidemment bien compte que là où l'on construit, c'est principalement en ville. Donc c'est un coût pour les villes. Et comme vous l'a présenté Nicolas FOURNIER dans son introduction, il vous a montré qu'il y avait finalement une ligne du budget dans la péréquation qui allait pour les villes centres et c'est principalement la Ville de Genève qui en bénéficie.

Nous, les autres villes, grandes villes comme Lancy, Vernier, Carouge, Meyrin, Grand-Saconnex pour prendre celles-là, et bien on n'a pas cette ligne. Mais on a des fonds de ce type qui nous aident pour les logements et les infrastructures que l'on crée pour la population parce qu'aujourd'hui la population vit principalement dans les villes, travaille principalement dans les villes, donc c'est une charge importante. Merci.

M. JOLOU (C) : Merci Monsieur le Président. En fait le FIDU qui est en vigueur depuis janvier 2017, est un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas.

Ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de ce fonds.

Alors les constructions étant réparties entre les communes en fonction de leur fiscalité, Onex étant une des communes la plus pauvre du canton, elle en est donc bénéficiaire. Alors pour le Centre, on est en faveur pour voter pour le versement de ce fonds. Merci Monsieur le Président.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Pareil que le Centre, on est tout à fait en faveur de voter ce budget pour ce fonds. C'est la beauté aussi de la Suisse, cette solidarité intercommunale, intercantonale, etc. qui fait qu'on bénéficie des acquis des autres.

Si, comme l'a dit Madame YUNUS EBENER, dans celui-ci ce n'est pas celui dont on bénéficie le plus, on peut espérer qu'on bénéficiera des autres fonds intercommunaux, notamment par exemple pour le financement de la salle polyvalente.

Donc il faut soutenir ce genre de fonds qui sont un peu notre ADN et qui font que le budget d'Onex peut fonctionner. Merci beaucoup.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Comme il a été dit, le fonds intercommunal pour le développement urbain est un outil de solidarité intercommunal qui nous permettra de cofinancer les équipements relevant d'une obligation légale, comme les écoles, les crèches ou les espaces publics nécessaires.

Lors de cette législature et la prochaine, notre commune va accueillir et accueillera de nouveaux logements, de nouveaux habitants dans le cadre de nouveaux logements. On pense notamment au quartier des Moraines-du-Rhône ou encore Pré-Longet.

Le groupe Socialiste soutient ce projet de délibération et votera oui sur le siège. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR est également en faveur de l'ouverture du crédit de Fr. 501'500.00. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur PASQUIER. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant de passer à la procédure de vote ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe donc la parole à Madame GIROUD pour la lecture des invites de cette délibération. (Lecture). Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons pouvoir passer à la procédure de vote. Une nouvelle fois, celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 28 voix pour, vous avez accepté ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2467 est accepté par 28 oui (30 votants, 1 personne n'a pas voté).

Délibération 2467 dont la teneur est la suivante :

«Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton

Vu que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type

Vu qu'un groupe de travail, réunissant treize communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, lesquels se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les sept représentants, cinq sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes

Vu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements

Vu que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 30 millions (2.5 millions du canton, 1.5 millions du Fonds de compensation des plus-values foncières et 26 millions des communes). Ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 28 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux (une personne n'a pas voté)

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 501'500.00 pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements ;*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 02.36 dès 2027 ;*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.»*

* * *

11) Bouclement de crédits d'investissement du patrimoine financier (projet de délibération 2465)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous allons passer au débat et vote d'entrée en matière. Y a-t-il des remarques concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération ? (Silence). Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas le cas.

Nous allons donc passer à la procédure de vote concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière, appuient sur le +. Celles et ceux qui la refuse, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 29 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Je cède la parole à Madame YUNUS EBENER pour présentation du projet de délibération.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Donc là je vais vous présenter le bouclement de crédits d'investissement du patrimoine financier. Donc voilà il y a deux crédits d'engagement qui ont été fait par le Conseil de la précédente législature, une fois en 2021 et une fois en 2022.

Le bouclage d'un premier crédit se finit par l'ouverture d'un crédit complémentaire de Fr. 7'000.00 pour couvrir le dépassement. Alors que le deuxième crédit d'engagement de Fr. 1'140'000.00 qui a été voté en 2022, et bien il laisse apparaître une économie de Fr. 160.00.

Donc voilà pour pouvoir boucler ces deux crédits d'investissements du patrimoine financier avec ce dépassement. J'espère que vous allez accepter. Merci.

Mme BRUNEL (C) : Merci Monsieur le Président. Le groupement du Centre, donc on parle de deux bouclages de crédits d'investissement du patrimoine financier, le Centre souhaite féliciter le Conseil administratif et son administration pour la maîtrise des budgets vu le faible dépassement de Fr. 7'166.85 sur environ un total de plus Fr. 2'500'000.00 de crédit voté. Voilà merci Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Bon c'est bien clair que nous allons voter ces petites différences. Je voulais savoir justement aussi d'où venait un peu cette différence puisqu'on nous avait fait voter à l'époque un crédit de Fr. 1'367'000.00, donc quelque chose d'assez précis.

Et puis on se retrouve avec une réévaluation à Fr. 1'374'000.00. C'est l'inflation ? Ou bien c'est quoi qui a fait ces augmentations ?

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Oui alors ces Fr. 7'000.00 de dépassement, ça peut être les émoluments. Mais on va bien noter votre question et puis on pourra vous répondre lors de la Commission des finances.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la conseillère administrative. Avant que de passer à la procédure de vote, la parole est-elle encore demandée dans la salle ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote sur cette délibération. Avant que de passer à la procédure de vote, je cède la parole à Madame GIROUD pour lecture des invites. (Lecture). Merci beaucoup Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons pouvoir passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 29 voix pour, vous acceptez ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2465 est accepté par 29 oui (30 votants).

Délibération 2465 dont la teneur est la suivante :

« Vu le crédit d'engagement de Fr. 1'367'000.00 voté par le Conseil municipal le 22.06.2021 pour le droit de préemption de la Ville d'Onex-acquisition de la parcelle N° 205 (dél. 2335) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 1'374'166.85, laissant apparaître un dépassement de Fr. 7'166.85

Vu le crédit d'engagement de Fr. 1'140'000.00 voté par le Conseil municipal le 13.12.2022 pour l'acquisition de la parcelle N° 160, rue de Bandol 6 (dél. 2383) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 1'139'840.00, laissant apparaître une économie de Fr. 160.00

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Vu le total du dépassement s'élevant à Fr. 7'166.85 et le total de l'économie à Fr. 160.00

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'ouvrir un crédit complémentaire de Fr. 7'166.85 pour couvrir le dépassement suivant :*

- Fr. 7'166.85 pour le droit de préemption de la Ville d'Onex-acquisition de la parcelle N° 205 »

* * *

12) Boucllement de crédits d'investissement du patrimoine administratif (projet de délibération 2466)

Le Président (S) : S'agissant une nouvelle fois d'un nouvel objet, nous allons passer au débat et vote d'entrée en matière. Y a-t-il des remarques concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération ? Une fois n'est pas coutume ce soir, ce n'est pas le cas.

Nous allons donc passer au vote concernant l'entrée en matière. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière, appuieront sur le +. Ceux qui refusent, le -. Et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 29 voix, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Nous pouvons donc entrer dans le débat général. Une nouvelle fois, je cède la parole à Madame YUNUS EBENER pour présenter ce projet de délibération.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Alors là c'est le boucllement des crédits d'investissement du patrimoine administratif. Donc là, vous avez un

dépassement, donc on va boucler ces crédits d'investissement, mais on le boucle avec un dépassement de Fr. 9'384.00.

Et puis, ces dépassements donc c'est dû à trois points qui vous sont expliqués. Donc il y a un dépassement pour les outils digitaux du site web. Il y a aussi un dépassement quand on a voulu renouveler l'alignement d'arbres dressés au Bois-de-la-Chapelle sur lequel on a voté l'ancienne législature. Mais le projet de délibération a été présenté la législature 2015/2020, si ma mémoire est bonne.

Et puis, le dernier dépassement c'est le plan de mobilité douce, bilan de la zone 30 dans Charles-Borgeaud et Gustave-Rochette. Et c'est ce qui explique ce dépassement-là. Et sinon, pour les autres crédits, et bien on a aussi une économie de Fr. 1'931.00... pardon excusez-moi, Fr. 193'123.00. Voilà, merci.

Mme BRUNEL (C) : Merci Monsieur le Président. A nouveau, le groupe du Centre félicite le Conseil administratif et l'administration pour la maîtrise de ces budgets vu l'économie qui apparaît.

Par contre, on avait une question sur le fait qu'on remonte à des crédits d'engagement de 2010, 2014. Voilà on aurait peut-être pu faire un effort pour y répondre plus rapidement. Merci Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Bon entre une estimation et les coûts réels une fois que les travaux sont terminés, c'est normal qu'il y ait des petites différences.

Dans ces cas-là, nous sommes largement gagnants, tant mieux. Même si ce n'est pas vraiment des économies, pour moi c'est des non-dépenses, mais enfin bon c'est quand même mieux que ce soit dans ce sens-là que dans le sens inverse. Donc nous voterons aussi ces crédits supplémentaires sur le siège directement. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif souhaite répondre aux questions qui lui ont été posées ? Non, très bien. La parole est-elle une nouvelle fois demandée ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote. Avant laquelle, je demande à Madame GIROUD de nous faire lecture des invites du projet de délibération. (Lecture). Merci beaucoup Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons pouvoir ouvrir la procédure de vote concernant ce projet de délibération. Une nouvelle fois, celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 29 voix, vous avez accepté ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2466 est accepté par 29 oui (30 votants).

Délibération 2466 dont la teneur est la suivante :

« Vu le crédit d'engagement de Fr. 60'000.00 voté par le Conseil municipal le 16.11.2010 pour le plan général d'assainissement des nuisances sonores communales-étude

(dél. 1918) ainsi que le crédit complémentaire de Fr. 60'200.00 voté le 11.11.2014 (dél. 2095) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 88'966.15, laissant apparaître une économie de Fr. 31'233.85

Vu le crédit d'engagement de Fr. 77'000.00 voté par le Conseil municipal le 06.09.2014 pour le plan de site du vieux village-étude (dél. 2096A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 48'780.00, laissant apparaître une économie de Fr. 28'220.00

Vu le crédit d'engagement de Fr. 120'000.00 voté par le Conseil municipal le 10.03.2020 pour les outils digitaux, refonte du site Web et développement d'une application mobile (dél. 2286) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 123'519.90, laissant apparaître un dépassement de Fr. 3'519.90

Vu le crédit d'engagement de Fr. 16'000.00 voté par le Conseil municipal le 16.06.2020 pour le renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur le trottoir de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle-étude (dél. 2296) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 17'248.50, laissant apparaître un dépassement de Fr. 1'248.50

Vu le crédit d'engagement de Fr. 363'000.00 voté par le Conseil municipal le 22.06.2021 pour le renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur le trottoir de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle-réalisation (dél. 2334) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 325'069.30, laissant apparaître une économie de Fr. 37'930.70

Vu le crédit d'engagement de Fr. 305'000.00 voté par le Conseil municipal le 16.06.2020 pour la mise en conformité du collecteur privé communal d'eau claire de la Maison de la musique (dél. 2297) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 293'641.41, laissant apparaître une économie de Fr. 11'358.59

Vu le crédit d'engagement de Fr. 51'000.00 voté par le Conseil municipal le 06.10.2020 pour la mobilité douce-coteau sud (Charles-Borgeaud/Gustave-Rochette/Vieux-Chemin-d'Onex)-bilan de la zone 30-installation de trois passages pour piétons-étude (dél. 2301) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 50'312.30, laissant apparaître une économie de Fr. 687.70

Vu le crédit d'engagement de Fr. 280'000.00 voté par le Conseil municipal le 15.11.2022 pour le coteau sud (Charles-Borgeaud/Gustave-Rochette)-plan de mobilité douce-bilan de la zone 30-mesures correctrices-installation de passages pour piétons-réalisation (dél. 2382) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 284'615.84, laissant apparaître un dépassement de Fr. 4'615.84

Vu le crédit d'engagement de Fr. 534'000.00 voté par le Conseil municipal le 02.02.2021 pour la Maison Rochette-assainissement des menuiseries extérieures, réfection de la marquise, remplacement de l'éclairage sur le chemin d'accès et mise en conformité de la cuisine du restaurant les Fourneaux du Manège (dél. 2319A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 511'643.60, laissant apparaître une économie de Fr. 22'356.40

Vu le crédit d'engagement de Fr. 165'000.00 voté par le Conseil municipal le 18.05.2021 pour la salle communale-mise en conformité de l'exutoire de fumées, du système d'évacuation et du paratonnerre (dél. 2323A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 156'085.99, laissant apparaître une économie de Fr. 8'914.01

Vu le crédit d'engagement de Fr. 248'000.00 voté par le Conseil municipal le 12.10.2021 pour Onex-micro-territoires : expérimentations (dél. 2344) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 202'236.73, laissant apparaître une économie de Fr. 45'763.27

Vu le crédit d'engagement de Fr. 40'000.00 voté par le Conseil municipal le 28.02.2023 pour le stationnement sur le territoire communal-diagnostic et optimisation-étude (dél. 2390) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 34'932.51, laissant apparaître une économie de Fr. 5'067.49

Vu le crédit d'engagement de Fr. 555'300.00 voté par le Conseil municipal le 10.10.2023 pour le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)-versement de la contribution annuelle 2024 (dél. 2411) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 555'300.00

Vu le crédit d'engagement de Fr. 165'000.00 voté par le Conseil municipal le 21.11.2023 pour la salle communale-remplacement des dispositifs de levage sur scène et sur salle-réalisation (dél. 2413) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 163'408.65, laissant apparaître une économie de Fr. 1'591.35

Vu le crédit d'engagement de Fr. 113'256.00 voté par le Conseil municipal le 15.10.2024 pour le groupement intercommunal "AFJ Rhône-Sud"-augmentation du capital de dotation (dél. 2436) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 113'256.00

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Vu le total des dépassements s'élevant à Fr. 9'384.24 et le total des économies à Fr. 193'123.36

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 9'384.24 pour couvrir les dépassements suivants :*
 - *Fr. 3'519.90 pour les outils digitaux, refonte du site Web et développement d'une application mobile*
 - *Fr. 1'248.50 pour le renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur le trottoir de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle-étude*
 - *Fr. 4'615.84 pour le coteau sud (Charles-Borgeaud/Gustave-Rochette)-plan de mobilité douce-bilan de la zone 30-mesures correctrices-installation de passages pour piétons-réalisation*
2. *D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux. »*

* * *

13) Réponse du Conseil administratif à la motion 428 du 28 janvier 2025 « Mise en place de protections hygiéniques gratuites dans l'ensemble des lieux communaux d'Onex »

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques concernant cette réponse avant que le Conseil prenne acte ? Monsieur VESELI, vous avez la parole.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Nous remercions le service de la commune pour la réponse à la motion. Nous avons grandement apprécié le travail de ciblage des différents lieux dans lesquels nous pourrions élargir la mise en place de protections hygiéniques gratuites.

Néanmoins, il serait primordial de rajouter deux lieux qu'on a identifiés à cette liste, le stade municipal, qui je le rappelle accueille plusieurs équipes féminines ainsi que de nombreuses familles et population onésienne et les locaux des TSHM, qui accueille un large public onésien qui se trouve au milieu de la cité donc accessible très facilement. Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Nous on est ravi de constater que la Ville d'Onex prend au sérieux la précarité menstruelle. On est en 2025, il était temps j'ai envie de dire. Et qu'elle agisse concrètement en complémentarité à l'antenne de santé sexuelle à Onex.

Le projet d'extension du dispositif, c'est une excellente démarche surtout au vu du coût qui est relativement faible pour un impact social assez important comme le montrent les chiffres exposés dans la réponse.

Et évidemment, on est en faveur d'étendre cette distribution au stade municipal d'Onex et aux locaux du BUPP, des travailleurs sociaux. Voilà, merci beaucoup. Aurevoir.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors effectivement, je remercie également l'administration et je soutiens ce qui vient d'être dit par mes collègues.

Cela dit, je trouve qu'ils ne vont pas assez loin. Pour moi c'est une mesure qui devrait être étendue à l'ensemble des toilettes, par exemple y compris au Conseil municipal.

Ce que je regrette un petit peu dans la réponse, c'est qu'on divise le monde en trois catégories. Ceux qui n'ont pas leurs règles, celles qui ont les moyens d'accéder à une protection hygiénique, et celles qui n'ont pas les moyens financiers.

Or il y a une troisième catégorie qu'on oublie souvent, c'est par exemple les jeunes filles qui à 11 ans ont leurs premières règles puisque c'est à peu près l'âge de l'apparition des premières règles. Et qui d'un coup se retrouvent à l'école et oups surprise j'ai mes règles.

Il y a aussi des jeunes femmes, comme nous ici au sein du Conseil municipal. Toutes celles qui n'ont pas de contraception hormonale qui tout d'un coup ont leurs règles de manière un peu spontanée. Et je trouverais ça aussi normal et légitime d'installer des protections hygiéniques pour toutes celles qui tout d'un coup, voilà c'est venu un jour plus tôt, voilà on a nos règles, c'est comme ça.

Et c'est pour ça que pour moi je trouverais vraiment important d'étendre les mesures à l'ensemble des toilettes publiques de la commune et pas uniquement à celles citées, mais

vraiment d'y aller à fond. Parce que je trouve que c'est comme le papier toilette, on en a dans toutes les toilettes, pourquoi on n'aurait pas des protections au cas où ça peut nous arriver. Voilà, je vous remercie.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. La parole n'étant plus demandée, le Conseil municipal prend acte de la réponse du Conseil administratif.

« MOTION »

Vu

La reconnaissance croissante de l'importance de l'égalité d'accès aux soins et à la santé pour tous les citoyens, indépendamment de leur statut socio-économique

Le constat que de nombreuses personnes menstruées rencontrent des difficultés financières pour accéder à des protections hygiéniques de qualité

L'impact de cette difficulté sur la santé, le bien-être et la dignité des individus, en particulier pour les jeunes, les étudiantes et les personnes en situation de précarité

Le rôle des espaces publics, tels que les écoles, les bâtiments communautaires, et autres lieux communaux, comme espaces accessibles pour répondre à des besoins de santé et d'hygiène essentiels

Les initiatives réussies dans d'autres communes visant à fournir des protections hygiéniques gratuites dans les lieux publics, contribuant ainsi à réduire la précarité menstruelle et à promouvoir l'égalité de genre

La volonté de la commune d'Onex de promouvoir une politique inclusive et solidaire, en particulier envers les populations vulnérables

Sur proposition du groupe Socialiste et des Vert-e-s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 21 oui, 3 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mettre en place des points de distribution gratuits de protections hygiéniques dans les lieux communaux, tels que la Maison onésienne, les lieux d'accueil pour la jeunesse, de la police municipale, les bâtiments communaux qui accueillent du public ainsi que des employés communaux ;*
- 2. De garantir que ces protections soient accessibles à toutes et tous, sans condition de ressources, afin de lutter contre la précarité menstruelle et de promouvoir une égalité d'accès à l'hygiène ;*
- 3. D'informer et sensibiliser les habitants de la commune sur cette initiative via des supports adaptés, afin de garantir une large diffusion et une utilisation effective du dispositif ;*

4. *D'évaluer régulièrement l'impact de cette mesure, en prenant en compte les retours des usagers et en ajustant les dispositifs si nécessaire, pour assurer leur efficacité et leur pertinence.*

* * *

RÉPONSE :

Le Conseil administratif de la Ville d'Onex réaffirme son engagement dans la lutte contre la précarité menstruelle, un enjeu majeur de santé publique, d'égalité et de dignité. Depuis 2021, la Ville d'Onex œuvre activement pour garantir un accès équitable aux produits menstruels et promouvoir une meilleure hygiène menstruelle. Cette démarche s'inscrit dans une politique inclusive et solidaire, portée notamment par l'Antenne de santé sexuelle, fruit d'un partenariat avec les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC), ainsi que le Pôle santé du Service social, santé et enfance.

Les défis posés par la précarité menstruelle

La précarité menstruelle désigne les difficultés rencontrées par certaines personnes à accéder régulièrement ou ponctuellement aux produits menstruels, en raison de ressources financières insuffisantes.

Cette dépense vient alourdir une charge financière déjà inégalement répartie entre les genres. Selon une enquête menée par la RTS en février 2021, le coût moyen des règles tout au long de la vie d'une personne menstruée s'élève à environ Fr. 4'500.00.

Les causes de la précarité menstruelle sont principalement économiques, mais elles sont également liées à un manque d'information et à des facteurs sociétaux, notamment le tabou persistant autour des menstruations. Ces éléments contribuent à rendre la gestion des règles plus difficile, voire stigmatisante, pour de nombreuses personnes.

La précarité menstruelle soulève des enjeux multiples, notamment dans les domaines suivants :

- Santé publique : le manque d'accès à des protections menstruelles adaptées peut entraîner des problèmes de santé et complications, parmi lesquels des infections. Cette problématique s'inscrit dans le cadre des priorités définies par la stratégie fédérale en matière de santé publique²*
- Obstacles sociaux : le tabou persistant autour des règles renforce des situations de gêne, de retrait ou d'auto-censure, voire de discrimination, freinant ainsi l'implication active des femmes et des filles dans les espaces publics, éducatifs ou professionnels.*
- Inégalités économiques : Le coût des produits menstruels constitue une charge financière non négligeable, en particulier pour les personnes à revenu modeste. Cela les contraint parfois à faire des choix entre ces produits essentiels et d'autres besoins de première nécessité.*

¹ <https://www.rts.ch/audio-podcast/2020/audio/le-cout-des-menstruations-et-comment-reduire-la-facture-25106086.html>

² <https://www.egalite2030.ch/fr/4.5.v.4>

Dispositifs existants dans le Canton de Genève

Au niveau cantonal, de nombreuses initiatives tant publiques que privées ont été mises en place pour lutter contre la précarité menstruelle et promouvoir une meilleure hygiène menstruelle³.

*Depuis 2021, la **Ville de Genève**⁴ a lancé le programme "Stop précarité menstruelle" visant à faciliter l'accès aux produits menstruels, avec l'installation de plus de 230 distributeurs de serviettes en coton biologique dans une centaine de lieux municipaux, tels que maisons de quartier, bibliothèques, centres sportifs et musées.*

*Depuis septembre 2021, **l'Université de Genève**⁵ s'est engagée contre la précarité menstruelle en installant des distributeurs de serviettes et tampons de qualité dans plusieurs bâtiments du campus. Cette initiative vise à assurer un accès gratuit à des produits menstruels sûrs tout en sensibilisant la communauté académique à ces enjeux.*

***L'Hospice général**⁶ a installé 72 distributeurs de serviettes hygiéniques en coton biologique dans ses lieux d'hébergement, locaux administratifs et centres d'action sociale. Cette initiative est complétée d'une campagne d'information et de sensibilisation liée à la Journée mondiale de l'hygiène menstruelle.*

Ces initiatives témoignent d'un engagement institutionnel fort en vue d'assurer l'accès aux produits menstruels et sensibiliser la population aux enjeux liés aux menstruations.

Dispositifs existants en Ville d'Onex

La Ville d'Onex est dotée d'une Antenne de santé sexuelle depuis 2023⁷. Située au 13 rue des Evaux, dans les locaux du Service social, santé et enfance de la Ville d'Onex, l'Antenne de santé sexuelle propose depuis février 2023 des distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans trois lieux de la commune :

- 1. Le Service social, santé et enfance (SSSE), toilettes publiques*
- 2. Le Service d'action citoyenne (SAC), toilettes UpAdos*
- 3. Foyer d'hébergement pour femmes et enfants Arabelle, toilettes collectives*

L'Antenne de santé sexuelle Onex assure la maintenance et l'approvisionnement de ces distributeurs. C'est un excellent vecteur d'information en santé sexuelle dont la menstruation fait partie intégrante.

Les emplacements ont été choisis de manière stratégique en fonction de leur fréquentation. L'idée étant de viser plus particulièrement les populations cible suivantes avec les distributeurs :

- Personnes jeunes*
- Personnes vulnérables (précarité socio-économique, personnes avec parcours migratoire, personnes allophones, minorités de genre et sexuelles)*

³ <https://www.ge.ch/document/projet-participatif-bientot-protections-periodiques-gratuites-dans-tous-etablissements-scolaires-du-canton>

⁴ <https://www.geneve.ch/themes/durabilite/egalite-entre-femmes-hommes/stop-precarite-menstruelle>

⁵ <https://www.unige.ch/rectorat/egalite/thematiques/sante/precarite-menstruelle>

⁶ <https://www.hospicegeneral.ch/index.php/fr/notre-institution-sengage-contre-la-precarite-menstruelle>

⁷ <https://www.onex.ch/mon-quotidien/prestations-liees-a-la-sante/antenne-sante-sexuelle-569>

A ce jour, mai 2025, ces distributeurs fonctionnent bien. Alimentés régulièrement plus particulièrement à l'UpAdos, ils permettent aux femmes qui en ont besoin de s'approvisionner en matériel hygiénique gratuitement en sous trois formes : serviettes, tampons, tampons avec applicateurs. Pour soutenir l'ensemble des personnes, sans discrimination et sans condition de ressources, ces trois types de protections susmentionnées sont fournies gratuitement.

En termes quantitatifs, pour les années 2023 et 2024, près de 5'400 protections hygiéniques ont été librement prises par les usagères et usagers via les distributeurs installés à Onex. Cet usage soutenu témoigne de l'utilité et de la popularité du dispositif coordonné par l'Antenne de santé sexuelle Onex. Des recharges (de 500 à 600 protections) sont effectuées tous les trois à six mois en fonction des lieux.

A noter qu'une carte des prestations du Pôle santé de la commune mentionne également les distributeurs de protections menstruelles installés dans le secteur d'Onex Cité. Cette nouvelle carte est largement diffusée dès le printemps 2025 (annexe).

Synthèse des lieux avec dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle en Ville d'Onex			
Lieux existants	Type de dispositif	Public-cible	Gestion
Ecoles primaires de la Ville d'Onex : (Belle-Cours, Bosson, Bosson UCE, Onex-Parc, Racettes, Tattes)	Distributeur de serviettes hygiéniques	Jeunes personnes jusqu'à 12 ans (5P à 8P)	Ville d'Onex
Antenne de santé sexuelle Onex dans le service social, santé et enfance de la Commune	Distributeur serviettes et tampons	Public mixte fréquentant l'Antenne de santé sexuelle, l'Antenne sages-femmes, le service de l'Hospice général, le service social et toute personne dans la nécessité de matériel hygiénique,	Antenne de santé sexuelle Onex
Service action citoyenne	Distributeur serviettes et tampons	Adolescents (UPADDO et personne fréquentant ou travaillant au SAC	Antenne de santé sexuelle Onex
Foyer Arabelle	Distributeur serviettes et tampons	Femmes et adolescentes fréquentant le lieu d'hébergement	Antenne de santé sexuelle Onex

Lutte contre la précarité menstruelle et Antenne de santé sexuelle

L'Antenne de santé sexuelle a pour mission principale de rendre la santé sexuelle accessible à toutes et tous, tout en contribuant à lever les tabous qui l'entourent — comme en témoigne son slogan : « Ici, on peut en parler ». La santé menstruelle constitue une composante essentielle de cette approche, car elle offre une porte d'entrée concrète pour aborder les enjeux de santé sexuelle.

La professionnelle en charge du conseil en santé sexuelle anime et informe le réseau de partenaires, tout en ouvrant le dialogue sur les questions de précarité menstruelle. Elle relaie les dispositifs existants et sensibilise aux alternatives durables, telles que les protections réutilisables. Cette démarche d'aller-vers s'applique tant auprès du réseau professionnel qu'à la population, grâce à une présence active lors d'événements locaux comme Vous F(ê)tes Onex ou au sein de cours de français à destination des femmes habitant la Ville d'Onex.

L'Antenne s'appuie également sur divers canaux de communication, notamment les réseaux sociaux, pour faire connaître ses dispositifs (distributeurs de protections menstruelles) et ainsi promouvoir son engagement contre la précarité menstruelle, notamment à l'occasion de la journée mondiale, le 28 mai, qui lui est consacrée. Cette date est l'occasion de sensibiliser la population aux problématiques de précarité menstruelle

Cette journée vise également à briser le tabou entourant les règles, à informer sur l'importance de l'hygiène menstruelle et à faciliter l'accès aux protections périodiques pour toute la population concernée.

A Onex en 2025, elle a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux.

Propositions de développement en Ville d'Onex

Développement du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle à Onex

Dans le but de renforcer l'accès aux protections menstruelles et de poursuivre la lutte contre la précarité menstruelle sur le territoire d'Onex, le Conseil administratif recommande l'extension du dispositif existant. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en place par l'Antenne de santé sexuelle et vise à répondre aux besoins identifiés au sein de la population.

Points de vigilance

- 1. Un distributeur de protections menstruelles doit être installé dans un endroit à la fois discret et facilement repérable, idéalement dans les toilettes réservées aux femmes. De telles conditions participent à une offre accessible, pratique, discrète et gratuite.*
- 2. La vérification de l'approvisionnement et le réassort doivent être réguliers.*
- 3. Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir accéder facilement aux distributeurs.*

Une analyse des forces et faiblesses du dispositif onésien existant, fondée sur la répartition géographique des distributeurs et les publics actuellement couverts, a permis de dégager plusieurs propositions ciblées en vue d'étendre l'accès aux protections menstruelles. Elles sont comme suit :

Extension proposée du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle : lieux d'implantation suggérés			
Lieux	Type de dispositif	Public-cible	Gestion
Mairie de la Ville d'Onex Toilettes dames	Distributeur de serviettes hygiéniques et tampons	Toute la population onésienne et les collaboratrices administratives	Ville d'Onex
Piscine communale de la Ville d'Onex Toilettes dames	Distributeur serviettes hygiéniques et tampons	Population onésienne fréquentant la piscine	Ville d'Onex
Salle communale / Spectacle onésiens Toilettes dames	Distributeur serviettes hygiéniques et tampons	Population féminine fréquentant la salle communale	Ville d'Onex
Salle du Manège Toilettes dames	Distributeur serviettes hygiéniques et tampons	Population féminine fréquentant la salle du manège	Ville d'Onex
Vestiaires publics de la Fondation des Evaux Toilettes dames	Distributeur serviettes hygiéniques et tampons	Population féminine utilisant les infrastructures sportives de la Fondation des Evaux.	Ville d'Onex

Enfin, des lieux fréquentés par publics potentiellement exposés à des difficultés économiques ou à des parcours d'insertion pourraient aussi bénéficier de dispositifs adaptés, comme Onex Solidaires ou la Cité des métiers Onex.

Sur le plan financier, l'installation de cinq nouveaux distributeurs de protections menstruelles, habillés d'une signalétique à l'image de la Ville d'Onex et de l'Antenne de santé sexuelle, représente un coût unique de 1'125 francs. À cela s'ajoute un budget prévisionnel annuel de 2'100 francs pour assurer le réassort en protections, basé sur une estimation de 1'500 protections annuelles par dispositif.

Conclusion – renforcer l'engagement de la Ville d'Onex

La Ville d'Onex s'affirme comme un acteur engagé dans la lutte contre la précarité menstruelle et pour l'accès à la santé sexuelle de manière élargie. Pionnière parmi les communes genevoises, elle est aujourd'hui la seule à disposer d'un centre dédié en services et conseils, offrant à la population un accompagnement gratuit, inconditionnel et confidentiel en matière de santé sexuelle. À travers cette démarche, la Ville répond aux enjeux actuels en matière de précarité menstruelle et de santé sexuelle, tout en valorisant les principes de respect, d'égalité et de justice sociale.

Pour un coût modeste, l'installation de distributeurs supplémentaires permettrait de renforcer cette couverture, en répondant aux besoins :

- *de la population générale,*
- *des personnes en situation de précarité,*
- *ainsi que des collaboratrices des services municipaux et de ses partenaires.*

Le Conseil administratif

Onex, le 10 juin 2025 »

14) Réponse du Conseil administratif à la motion 434 du 4 mars 2025 « Pour une participation financière de la Ville d'Onex au fonctionnement de la Villa Tacchini »

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques concernant la réponse du Conseil administratif ? Monsieur STUTZ, vous avez la parole.

M. STUTZ (C) : Merci Monsieur le Président. Le groupe du Centre félicite le Conseil administratif, particulièrement Madame KLEINER, pour les négociations qui ont eu lieu avec les autorités communales de Lancy.

Elles ont permis de trouver des solutions profitables à l'ensemble des jeunes de notre commune et à celle de Lancy. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Pareil, je m'exprime aussi au nom de Romain GAUTHIER qui n'est pas présent ce soir. On remercie le Conseil administratif pour ces clarifications et surtout en fait on est vraiment très content que finalement une collaboration avec notre commune voisine ait pu se faire en bonne entente.

C'est vraiment important de maintenir des bonnes ententes avec les communes avoisinantes. On en parle tout le temps, une collaboration mutualisée. Donc merci d'avoir fait le nécessaire pour que les onésiens puissent avoir accès à la Villa Tacchini.

Aussi, à titre personnel, je note aussi que les besoins pour les jeunes semblent être presque répondus dans la réponse du Conseil administratif. Je n'ai pas la même lecture. Je trouve qu'il manque toujours sur Onex des lieux dédiés à la jeunesse, des lieux peut-être plus en accueil libre qui leur permettent d'avoir plus d'agilité et puis de proposer des projets qui accompagnent leur projet personnel, etc.

Et j'ai bien noté le changement de terminologie qui s'opère en ce moment à Onex. On n'appelle plus la Maison onésienne, mais la Maison de quartier d'Onex. Je trouve ça très intéressant. Et j'espère que ce changement de nom, il sera accompagné aussi d'un changement effectif dans la pratique, c'est-à-dire de faire en sorte que ce soit vraiment une maison de quartier ouverte sur le quartier.

Notamment avec le projet de concours auquel on participe avec Monsieur AMBORD où on réfléchit aux accès à la salle Astr'Onex qui pourrait aussi ouvrir l'accès de la maison onésienne, de la maison de quartier d'Onex.

Donc je me réjouis de ça et puis de faire en sorte que ça devienne une maison de quartier pas que dans le nom, même si elle s'en rapproche, mais que les gens se sentent vraiment chez eux. Et puis de continuer à aller dans ce sens-là pour que ce soit le prolongement de la maison de tout le monde, et pas que des jeunes, j'insiste là-dessus. Voilà, merci beaucoup.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Nous tenons également à féliciter le Conseil administratif en particulier Madame KLEINER d'avoir apaisé le courroux de notre voisine. Et ce sans rien lâcher au niveau du subventionnement et du paiement d'une indemnité quelconque.

A lire le résultat, ça serait plutôt à Lancy de financer notre maison onésienne puisqu'il bénéficie largement plus. Donc je ne sais pas si Madame Salima MOYARD peut entrer en matière sur une aide à notre commune un peu plus pauvre que la sienne pour accueillir ses enfants. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Disons qu'on a cette collaboration possible et on va continuer à collaborer. Donc les lancéens seront les bienvenus et les onésiens sont les bienvenus à la Villa Tacchini. Donc on a trouvé un modus vivendi et on s'en félicite.

Concernant l'intervention de Madame BEAUSOLEIL par rapport au nom de la Maison onésienne, maison de quartier, c'est l'histoire quelque part qui est propre à l'identité d'Onex d'avoir donné ce nom Maison onésienne.

Mais à la base la Maison onésienne, en effet c'est vraiment une maison de quartier. On pourrait tout à fait développer ce thème si vous le souhaitez de savoir qu'est-ce que c'est qu'une maison de quartier précisément quelles sont les prestations qui sont données par une maison de quartier.

Et quand on regarde les prestations données par la Maison onésienne, elles vont même au-delà de ce qui est donné par une maison de quartier. Et je pense qu'en tout cas les collaboratrices et les collaborateurs de la Maison de quartier font leur maximum.

J'ai beaucoup discuté avec eux. On a eu des réunions. Ils font leur maximum pour accueillir le mieux possible le plus de monde de toutes les générations. Donc si voilà les gens, les onésiennes, les lancéens, les gens sont vraiment les bienvenus dans notre maison de quartier.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère administrative. La parole n'étant plus demandée, le Conseil municipal prend acte de la réponse du Conseil administratif.

« **MOTION** »

Vu la réussite de la mission de la Villa Tacchini d'accueillir librement les jeunes de 12 à 18 ans et de proposer une offre culturelle au Pavillon en y impliquant les adolescent-es

Vu son existence et la mission qu'elle remplit depuis plus de 40 ans

Vu la haute fréquentation de la Villa Tacchini par les jeunes Onésien-nes (40% des utilisateurs-trices)

Vu l'absence d'alternative de Maison de quartier sur le périmètre d'Onex et le peu de lieux et d'activités mis à disposition de la jeunesse onésienne sur le territoire onésien

Vu les besoins d'accompagnement éducatif, de prévention, de création du lien avec les institutions et du suivi des jeunes d'Onex

Vu la motion 423 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 26.11.2024 (« Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-Du-Rhône »)

Vu l'importance de soigner des collaborations intercommunales

Sur proposition des Vert.e.s et des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 14 oui, 8 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *Que le Conseil administratif agisse pour garantir l'accès des jeunes Onésien-nes à la Villa Tacchini ;*
2. *Que la Ville d'Onex participe au financement de l'association de la Villa Tacchini, par le biais d'une subvention de fonctionnement, afin que les jeunes Onésien-nes puissent continuer de bénéficier du programme d'activités proposé à la rentrée 2025-2026 ;*
3. *Que le Conseil administratif contacte les autorités de Lancy afin de trouver un accord garantissant l'accès des jeunes Onésien-nes à la Villa Tacchini de manière pérenne.*

* * *

RÉPONSE :

Le Conseil administratif a pris note avec satisfaction que les échanges et le travail initiés, puis poursuivis après le dépôt de la présente motion, ont finalement permis de clarifier la situation auprès de Madame Salima Moyard, Conseillère administrative à Lancy en charge de ce domaine et à l'origine de la demande, ainsi qu'auprès des autorités lancéennes.

Le document annexé résume les principaux éléments issus des échanges et analyses réalisés qui ont permis de résoudre le conflit, en enlevant le sentiment d'injustice vécu par Lancy. Celui-ci était sous-jacent à l'exigence formulée auprès d'Onex de participer au financement de la Villa Tacchini en proportion du pourcentage des jeunes onésien-nes inscrit-es, sous peine de voir, en cas de non entrée en matière, leur accès refusé dès la rentrée scolaire 2025-2026.

Initialement, Madame Salima Moyard avait connaissance des prestations offertes par la Villa Tacchini et d'une certaine fréquentation de la part de jeunes onésien-nes, mais pas du détail de celles proposées à Onex par la Maison Onésienne, ni de la fréquentation de jeunes lancéen-nes en ses murs, éléments dont elle a pu prendre connaissance par la suite.

A travers les éléments présentés et expliqués lors des différentes rencontres, Madame Salima Moyard a également pu constater que l'ampleur des heures d'ouverture, la capacité d'accueil en termes de nombre de jeunes, ainsi que la quantité de prestations proposées par la Maison onésienne en faveur des jeunes âgés de 12 à 17 ans sont supérieures à celles de la Villa Tacchini. Il en va de même pour la dotation en personnel nécessaire pour les accueillir et accompagner.

Enfin, le Conseil administratif a découvert que les enfants fréquentant le Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) approchant les 12 ans, parmi lesquels des jeunes onésiennes et onésiens, étaient invité-es à une visite-découverte de la Villa Tacchini. Il a demandé à ce qu'une visite de la maison de quartier d'Onex soit aussi organisée par le TAPL, comme cela est déjà le cas avec le Jardin Robinson d'Onex (JRO), la Villa Yoyo et les écoles primaires.

Le Conseil administratif

Annexe : communication Onex-Lancy

Onex, le 16 septembre 2025 »

15) Réponse du Conseil administratif à la motion 424 du 26 novembre 2024 « Pour une prévention des incendies bénéficiant à tous »

Le Président (S) : La parole est-elle demandée pour des remarques sur cette réponse ? Cela ne semble pas être le cas. Le Conseil municipal prend donc acte de cette réponse du Conseil administratif.

« MOTION »

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition de Madame Zora MASÉ, Conseillère municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 25 oui et 1 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'organiser, en collaboration avec les Sapeurs-pompiers d'Onex ou avec tout autre organisme compétent, une campagne de prévention des incendies, que ce soit par des conférences ou présentations publiques / démonstrations, informations dans Onex-Magazine / dans les écoles / dans les EMS / etc, ou par tout autre moyen souhaité par le Conseil administratif :*
2. *D'encourager les propriétaires d'immeubles / appartements / maisons sur la Commune à installer des extincteurs (bien visibles dans toutes les parties communes : entrées, cages d'escalier, caves, etc).*

* * *

RÉPONSE :

Le Conseil administratif partage la préoccupation des motionnaires et du Conseil municipal. La prévention des incendies constitue un axe fort en matière de sécurité civile.

Il faut néanmoins rappeler les compétences très limitées des communes selon les dispositions de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP – F 4 05).

Les communes peuvent agir uniquement sur délégation réglementaire du département chargé des constructions pour l'exercice de certaines tâches, dont le contrôle et la surveillance de bâtiments publics, d'entreprises et d'exploitations publiques ou privées. Toutefois, une telle délégation n'est pas en vigueur à ce jour et ne pourrait vraisemblablement pas avoir la portée exprimée lors du débat du Conseil municipal, à savoir l'inspection des dispositifs mis en œuvre dans des immeubles relevant de propriétaires privés.

Le Conseil administratif entend cependant donner suite à la motion en poursuivant les démarches de valorisation des partenaires de la sécurité et en particulier du groupement du service incendie et secours soutenu dans sa mission par la compagnie des sapeurs-pompiers d'Onex.

L'organisation de stand de présentation des activités, respectivement la tenue d'ateliers de sensibilisation à la lutte contre le feu, permettrait de satisfaire pour partie l'objectif de la motion.

Ces manifestations s'adresseront à un large public dans le cadre de campagne d'information et de prévention des risques. Elles pourraient se décliner en plusieurs actions concrètes : atelier lors de l'accueil des nouveaux habitants, conférences spécifiques sur la prévention, organisation d'une journée dédiée à la présentation des partenaires sécurité avec démonstrations et ateliers pratiques ouverts à l'ensemble de la population.

De plus, une communication renforcée via les réseaux sociaux et Onex-Magazine permettrait de rappeler régulièrement les bonnes pratiques : comportement à adopter en cas d'incendie, numéros d'urgence, conseils pour éviter les départs de feu, etc.

L'objectif est de renforcer la culture de la prévention et de garantir que chaque citoyen dispose des connaissances nécessaires pour réagir efficacement en cas de besoin selon les pistes suivantes :

- *Formation aux gestes : en complément des démonstrations des pompiers, proposer des ateliers pratiques sur l'utilisation des extincteurs, les premiers réflexes à adopter en cas d'incendie et l'évacuation des bâtiments.*
- *Campagne digitale : rediffusion de vidéos pédagogiques et d'infographies réalisées par la Confédération et les départements de la République et Canton de Genève, sur les réseaux sociaux et le site de la commune, illustrant les consignes de sécurité en cas d'incendie et les numéros d'urgence à connaître.*
- *Formation du personnel communal par notre compagnie de sapeurs-pompiers, afin de renforcer les liens et sensibiliser aux dangers liés aux incendies, avec l'appui de notre simulateur de feu pour une mise en situation réaliste.*
- *Analyse des opportunités de coordinations et formations conjointes entre l'administration communale et les préposés à la sécurité des entreprises et exploitations publiques et privées présentes sur le territoire onésien.*
- *Simulations grandeur nature : organiser des exercices d'évacuation en partenariat avec les écoles, les EMS et les immeubles résidentiels, pour tester la réactivité des citoyens et améliorer les protocoles existants.*

Pour des raisons de compétences et d'obligations propres aux institutions concernées, ces actions ne pourront toutefois pas être imposées par la Ville d'Onex dans les établissements publics cantonaux comme privés.

Comme mentionné précédemment, l'autorité de surveillance comme d'autorisation d'exploiter un bâtiment relève de la compétence cantonale.

Les propriétaires immobiliers et, pour eux, les régies ont la responsabilité de garantir le respect des normes constructives comme d'exploitation des installations de sécurité dans les immeubles. Il s'agit bien évidemment des matériaux utilisés dans la construction/rénovation, du maintien des voies d'évacuation mais aussi de la présence et de l'entretien des moyens d'extinction dans les parties communes (entrées, cages d'escalier, caves).

Conscient du fait que les propriétaires peuvent porter une attention différente à ce sujet, le Conseil administratif va étudier la faisabilité de deux actions distinctes.

- a) L'organisation d'un atelier de sensibilisation des risques à destination des propriétaires et/ou de leurs représentants (régie, concierges). L'objectif serait d'améliorer la connaissance des normes, équipements et des bons réflexes à adopter en cas d'incendie, contribuant ainsi à une meilleure protection des habitants.*
- b) L'envoi d'une lettre d'information aux propriétaires de villa quant à l'importance de disposer de premiers moyens de lutte contre les incendies voire de détection de fumée et concentration de monoxyde de carbone. Cette lettre pourrait être couplée à un sondage d'intérêt pour les propriétaires à réaliser un achat groupé à l'instar des campagnes d'acquisition/installation de panneaux solaires développés ces dernières années par des collectivités publiques.*

Le Conseil administratif

Onex, le 23 septembre 2025 »

16) Réponse du Conseil administratif à la motion 426 du 28 janvier 2025 « Proximité et prévention : renforcer le lien entre la Police municipale et les habitant.es »

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques concernant la réponse du Conseil administratif ? Monsieur VESELI, vous avez la parole.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. C'était juste pour remercier le service pour la réponse de la motion. J'ai trouvé très qualitatif, très complète avec une vue d'ensemble de ce qui se passe actuellement et une potentielle ouverture sur pas mal de choses. Donc vous pouvez les féliciter. Merci beaucoup.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant cette réponse du Conseil administratif ? Cela ne semble pas être le cas. Une nouvelle fois, le Conseil municipal prend acte de cette réponse et remercie le Conseil administratif pour celle-ci.

« MOTION »

Vu le rôle essentiel de la police municipale dans la sécurité et la tranquillité publique

Vu l'importance de la prévention et de la médiation dans le travail de la police, qui va au-delà de la seule répression

Vu la volonté de renforcer la relation de confiance et de compréhension mutuelle entre la police municipale et les habitant.es de notre commune

Vu la nécessité de promouvoir des actions de proximité pour mieux faire connaître les missions et les actions de la police municipale

Vu les enjeux de sécurité liés à certains comportements à risque (par exemple, l'utilisation des trottinettes électriques) et les préoccupations croissantes des habitant.es, notamment des jeunes sur ces sujets

Vu le constat que les moments de contact informels et bienveillants avec les forces de l'ordre peuvent contribuer à apaiser les tensions et renforcer la cohésion sociale

Vu la diversité des espaces publics dans la commune, où un contact direct avec les habitant.es est possible, notamment aux abords des écoles, lors de marchés ou dans les quartiers

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 18 oui, 5 non et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De promouvoir une meilleure compréhension du rôle de la police municipale dans la commune et de renforcer les relations positives entre les forces de l'ordre et la population ;*
2. *De mettre en place des points de rencontre réguliers entre les policiers municipaux et les habitant.es dans des lieux stratégiques et de faciliter ces échanges en diversifiant les lieux de rencontres, afin de toucher un public aussi large que possible;*
3. *D'organiser ces rencontres de manière régulière, de façon à permettre aux citoyens, et en particulier aux jeunes, d'échanger directement avec les policiers municipaux, d'en apprendre davantage sur leur métier, et de discuter de sujets liés à la prévention et à la sécurité, et inversement aux policiers de connaître leurs préoccupations ou propositions ;*
4. *De proposer des moments d'échange autour de thématiques spécifiques, comme la sécurité liée à l'utilisation des trottinettes électriques et autres comportements à risque ; mais aussi d'autres enjeux locaux, tels que la prévention des incivilités, la gestion des conflits dans l'espace public ou les comportements à risque chez les jeunes ;*
5. *De favoriser une approche bienveillante et sans pression lors de ces points de rencontre, afin de créer une atmosphère de dialogue et de proximité ;*
6. *D'organiser une demi-journée et/ou une journée portes ouvertes pour permettre aux habitant.es de découvrir les locaux et le fonctionnement de la police municipale, et d'interagir de manière informelle avec ses membres.*
7. *D'envisager une présence de la police municipale lors des principales manifestations citoyennes organisées dans la commune, par exemple lors de "Vous (F)êtes Onex", afin de faciliter les échanges avec la population dans un cadre convivial et festif ;*
8. *De prendre contact avec la Ville d'Yverdon afin de bénéficier de leur retour sur leur projet pilote de travailleurs sociaux accompagnant les patrouilles de police.*

* * *

RÉPONSE :

La Police municipale joue un rôle essentiel dans la vie de notre commune en assurant la sécurité, la tranquillité publique et le respect des règlements locaux.

Ses missions sont définies par des bases légales, notamment la Loi sur les agents de la Police municipale (LAPM), qui encadre ses compétences et son champ d'intervention.

Sur le territoire onésien, une attention particulière est accordée à la police de proximité, privilégiant ainsi le contact direct avec la population, la prévention et la résolution des problématiques locales. Cette approche permet de renforcer la confiance entre les forces de l'ordre et les habitants, en favorisant le dialogue et la coopération au quotidien.

1. *Afin de promouvoir une meilleure compréhension du rôle de la Police municipale, la Ville d'Onex met régulièrement en avant ses missions à travers différents supports d'information. À ce titre, le numéro 14 de l'Onex magazine, paru en novembre 2024, ainsi que les actualités publiées sur le site internet de la Ville expliquent en détail les actions menées sur le terrain.*
2. *Les agents de la Police municipale sont régulièrement au contact de la population dans le cadre de patrouilles à pied ou à vélo. Ces modes de déplacement sont régulièrement privilégiés car favorisant l'accessibilité et le dialogue direct avec la population.*

Par ailleurs, une présence accrue aux abords des établissements scolaires est assurée afin de renforcer la sécurité aux heures d'entrée et de sortie des élèves et de maintenir un lien de confiance avec les familles et le personnel éducatif.

Dans une démarche d'accueil et d'intégration, les prestations du Service de la sécurité comme plus spécifiquement de la Police municipale sont présentées, chaque année, aux nouveaux habitants lors de la cérémonie d'accueil. Ce moment offre une première possibilité de contact hors du cadre d'application des missions de la Police municipale. Enfin, le guichet de la Maison de la sécurité constitue un point d'accès largement identifié et connu de la population en regard des demandes, doléances ou signalements de problématiques formulés annuellement à cet endroit.

Néanmoins, le Conseil administratif prend en compte la demande du Conseil municipal telle que formulée dans la présente motion. Le Service fera l'essai d'organiser quelques rencontres conviviales sous le concept « Un café avec votre Police municipale ». Ce dispositif permettrait de vérifier si des moments d'échange informels et accessibles contribue effectivement à une meilleure compréhension des missions d'un service de sécurité de proximité.

3. *Le Conseil administratif relève que le personnel communal et en particulier les agents de police municipale sont régulièrement en contact avec les jeunes de la commune dans le cadre des tournées d'îlotage, des patrouilles de journée comme des patrouilles intercommunales du soir et de nuit.*

Par ailleurs, les rencontres pluridisciplinaires réalisées mensuellement sous la forme d'une cellule d'information et de coordination d'Onex – CICO, réunissent, à l'invitation du Conseiller administratif délégué à la sécurité, les directions d'établissement du primaire, du secondaire, la FAS'e, la Police cantonale, et les services municipaux. Ces séances permettent d'établir une cartographie des risques et d'identifier certaines problématiques spécifiques afin de coordonner une prise en charge adéquate aux besoins énoncés.

Dans cette logique, un travail de collaboration étroit est mené au quotidien avec les partenaires du milieu socio-éducatif comme de la sécurité. Ensemble, ils abordent les enjeux propres au terrain onésien et à sa population avec un focus important accordé aux thèmes de la prévention des incivilités, au moyen d'insertion et la gestion des conflits. De plus, la Police municipale entretient une coopération régulière avec le Service action citoyenne et le BUPP afin de mener à bien des projets en faveur de la jeunesse et du vivre-ensemble.

En réponse à la motion et afin de renforcer encore cette dynamique et d'améliorer la relation avec les adolescents, le Service sécurité va étudier avec la nouvelle direction du Cycle du Marais, la possibilité de participation des agents municipaux, aux côtés des agents de la Police cantonale, aux campagnes de prévention tenus annuellement dans les établissements de l'enseignement secondaire obligatoire. Cette initiative permettrait d'aborder directement avec les jeunes des sujets liés à la sécurité, au respect des règles et aux enjeux de la vie en société, dans un cadre éducatif et constructif.

4. *Plusieurs actions sont déjà menées à différents niveaux afin de sensibiliser la population, notamment les jeunes, aux bonnes pratiques en matière de sécurité routière et de respect de l'espace public.*

Des campagnes de prévention sur les dangers des trottinettes électriques et des deux-roues sont régulièrement menées à l'échelle nationale et cantonale par divers organismes spécialisés. En complément, la Police cantonale genevoise intègre ces thématiques dans ses interventions auprès des établissements scolaires, comme les cycles d'orientation, en sensibilisant les élèves aux dangers liés au partage de la voie publique entre les services de secours, les transports publics, la mobilité douce et le trafic motorisé.

Par ailleurs, la Ville d'Onex s'appuie sur un travail social de proximité, notamment au travers du BUPP. Ces travailleurs sociaux jouent un rôle clé en travaillant en amont avec les jeunes pour anticiper et désamorcer certaines problématiques telles que les violences, les incivilités ou les conflits dans l'espace public.

Pour assurer une approche coordonnée et efficace, des séances de coordination sont organisées chaque mois entre les partenaires sécuritaires et les acteurs sociaux de la Ville d'Onex. Ces réunions permettent de mieux adapter les actions aux réalités du terrain et d'optimiser la collaboration entre les différents services concernés.

Compte tenu des moyens à disposition et du taux de satisfaction témoigné en matière de sentiment de sécurité lors du dernier diagnostic local de sécurité, le climat de la sécurité à Onex est plutôt apaisé. Néanmoins, afin de renforcer la présence du service auprès des jeunes et du grand public, des messages de prévention sur les réseaux sociaux vont être coordonnés avec le Service communication de la Ville. Ces campagnes numériques devraient permettre de toucher un large public, d'aborder de manière interactive les risques d'accidents et les bonnes pratiques en matière de circulation routière mais encore et surtout d'assurer la présence d'un service sécurité à Onex.

5. *Nos agents opèrent dans un cadre légal strict, garantissant une action professionnelle et respectueuse des droits de chacun.*

Notre Police municipale est fondée sur une approche de proximité et de résolution de problèmes, visant à instaurer un climat de confiance et de collaboration avec les habitants. À cet effet, nous appliquons notamment le concept PréDiRe (Prévention, Dissuasion et Répression), qui permet d'adapter notre action en fonction des situations rencontrées, en privilégiant la prévention et le dialogue chaque fois que cela est possible.

Un des piliers de cette démarche repose sur le travail d'îlotage, qui consiste à attribuer à chaque agent un secteur défini. Cette organisation permet aux policiers municipaux de tisser et d'entretenir des liens étroits avec la population, les commerçants et plus particulièrement les jeunes. Grâce à cette approche, nos agents deviennent des interlocuteurs identifiés et accessibles, favorisant ainsi une relation de proximité et de confiance durable.

En maintenant une présence régulière et en favorisant des échanges bienveillants, la Police municipale contribue à renforcer la sécurité et la sérénité sur le territoire, tout en veillant à ce que chaque citoyen puisse exprimer ses préoccupations dans un cadre apaisé et respectueux.

6. *L'organisation d'une journée portes ouvertes au sein du poste de la Police municipale d'Onex n'est pas envisageable, en raison des impératifs de sécurité, de protection des données, de respect de la sphère privée et de confidentialité. De plus, la préservation des infrastructures, des techniques et des tactiques policières constitue un enjeu fondamental qui ne permet pas d'ouvrir ces espaces au public.*

Néanmoins, le Conseil administratif est favorable à l'organisation d'une journée de la sécurité à l'échelle communale. Cet événement permettrait aux différents services communaux et cantonaux de se présenter à la population, d'expliquer leurs missions et de proposer des démonstrations interactives en collaboration avec les habitants, notamment les jeunes. Une telle initiative offrirait une opportunité unique de mieux faire connaître les acteurs de la sécurité présents sur le territoire et de renforcer le dialogue entre la population et les services impliqués.

Une telle démarche a déjà été réalisée sous la forme d'ateliers de présentation des différentes institutions lors du marché dominical onésien.

Ainsi, la Police municipale, les contrôleurs du stationnement, les sapeurs-pompiers volontaires, les samaritains, la protection civile, la Police cantonale et d'autres acteurs locaux engagés dans la sécurité et la prévention seront invités à renouveler l'expérience.

7. *La Police municipale d'Onex a pour mission première d'assurer la sécurité de l'espace public et de rester disponible pour répondre aux sollicitations des habitants. Cela implique une capacité d'intervention coordonnée et réactive aux demandes, que ce soit via le téléphone de service et la ligne dédiée, ou par l'intermédiaire de la CECAL (Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme de la Police, accessible via le 117). Nos agents sont mobilisés en fonction de la nature des interventions, qui peuvent varier en degré d'urgence, nécessitant une gestion adaptée des ressources et des priorités.*

Dans ce cadre, la Police municipale d'Onex doit rester un maillon sécuritaire clé et garant de l'ordre public. Toutefois, nous reconnaissons l'importance d'une présence accessible et bienveillante lors des événements communautaires. Ainsi, un projet de participation à la manifestation « Vous (F)êtes Onex » est prévu pour l'édition 2026. Nos agents prendront part aux festivités en civil, afin de préserver l'esprit convivial de l'événement tout en évitant d'éventuelles tensions. Cette approche permettra également de favoriser les échanges naturels avec la population, notamment avec les jeunes.

Bien que nos agents soient en civil, leur présence, le stand et les activités associées seront clairement identifiables comme étant celles de la Police municipale d'Onex. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de renforcer notre engagement auprès de la communauté et de favoriser un dialogue constructif et apaisé avec les citoyens, en particulier les jeunes.

Cette participation expérimentale sera l'occasion d'évaluer la pertinence de ce type d'initiative pour les éditions futures, tout en veillant à préserver les missions prioritaires de sécurité et de gestion de l'espace public.

8. *La volonté est de mettre en place un dispositif similaire, permettant d'intégrer des travailleurs sociaux au sein des patrouilles de police, notamment pour les interventions en deuxième échelon. Ce modèle a retenu l'attention du responsable du BUPP, ainsi que d'un inspecteur de la brigade des mineurs de la Police genevoise, qui considèrent ce dispositif comme une approche innovante et pertinente.*

Afin d'approfondir la compréhension du projet, des échanges ont déjà eu lieu en mai-juin 2024 avec les autorités d'Yverdon, qui ont pu confirmer les effets bénéfiques constatés après plusieurs semaines de mise en œuvre. Les premiers résultats chiffrés témoignent d'un impact positif sur le terrain.

Dans la continuité de ces démarches, le responsable du BUPP et l'inspecteur de la brigade des mineurs se sont rendus, une nouvelle fois, à Yverdon au cours du mois de mai ou juin 2025 afin d'effectuer une immersion de quelques jours. Cette visite a permis d'observer directement le fonctionnement de la patrouille mixte, d'évaluer son efficacité et d'envisager les adaptations nécessaires à une mise en place sur le territoire genevois.

Le Conseil administratif

Onex, le 23 septembre 2025 »

17) Réponse du Conseil administratif à la motion 433 du 4 mars 2025 « Sauvetage d'un noyer (Juglans Regia L.) poussant dans un bac situé devant le 13, rue des Bossons »

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques concernant la réponse qui nous a été donnée ? Monsieur CUENOUD, vous avez la parole.

M. CUENOUD (S) : Merci Monsieur le Président. Donc le L dans le nom latin, c'est l'auteur qui s'appelait Linet. Et sinon, à mon nom et au nom de Gérard FUSCO, nous partageons, alors notre remerciement pour la réponse, mais une légère déception puisqu'il n'est plus question de transférer le noyer.

Ce qui s'explique à cause du fait qu'il pousserait en fait dans le sol et non simplement dans le bac, comme on l'avait cru au début. Donc nous comptons sur la vigilance des services pour voir s'il y aura des travaux une fois et si une transplantation s'imposera dans l'avenir.

Et moi, en tout cas à titre personnel, je me félicite qu'on ait pu faire connaître cet arbre et sa situation à la population. Et je crois que c'est tout ce que j'avais à dire. Merci pour votre attention.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant cette réponse du Conseil administratif ? Cela ne semble pas être le cas. Nous prenons donc acte de cette dernière réponse du Conseil administratif.

« MOTION »

Vu la politique d'arborisation entreprise depuis plusieurs années dans la commune d'Onex

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition de Philippe Cuénoud (Socialiste) et Gérard Fusco (indépendant)

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 24 oui

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier la possibilité d'une transplantation du noyer poussant spontanément devant le 13 Rue des Bossons, dans un bac ;*
- 2. De procéder à la transplantation dudit noyer vers un emplacement mieux approprié de la commune, où l'arbre puisse déployer ses racines et continuer à croître comme il est typique des individus de son espèce.*

** * **

RÉPONSE :

Le Conseil administratif remercie les auteurs de la motion pour leur engagement en faveur du patrimoine végétal communal.

Après analyse de la situation sur place (photos ci-après), consultation des arboristes communaux et échanges avec la régie en charge de l'esplanade concernée, il ressort que :

- Le noyer grandit dans un bac sans fond, situé sur une esplanade en copropriété.*
- Toute intervention nécessiterait des travaux lourds et coûteux, avec des risques importants pour le noyer et les végétaux environnants.*
- La commune ne peut intervenir librement sur cette parcelle, et un réaménagement de l'esplanade n'est prévu qu'à long terme.*

Les experts déconseillent la transplantation en l'état, en raison de la complexité technique, du coût élevé et de l'incertitude quant à la survie de l'arbre.

Le Conseil administratif s'engage à convenir avec la copropriété d'être informé en amont des futurs travaux de réaménagement, afin de pouvoir envisager une transplantation du noyer dans ce cadre, à titre de sauvetage.

Cette solution permet de respecter la croissance naturelle de l'arbre tout en offrant une opportunité d'intervention plus adaptée.

Le Conseil administratif

Onex, le 29 septembre 2025 »

18) Rapport de la Commission action sociale (AS-1732) – Présentation du Service action citoyenne

Le Président (S) : Le rapporteur veut-il s'exprimer Monsieur FUSCO ?
Monsieur FUSCO, vous avez la parole.

M. FUSCO (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR tient à adresser ses sincères remerciements à Monsieur Joel BIANCHI, chef de service pour cette visite à la fois instructive et inspirante.

Des explications claires de Monsieur BIANCHI nous ont offert une vision plus précise du fonctionnement du service et des actions menées au quotidien pour encourager l'engagement des citoyennes et des citoyens.

Je pense que ça a été clair pour tous les commissaires présents, donc je parle aussi peut-être à leur nom sauf si quelqu'un a quelque chose à dire. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant ce rapport ? Cela ne semble pas être le cas. Le Conseil municipal prend acte du rapport et remercie son auteur.

19) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : Petite précision avant de vous laisser la parole, contrairement aux autres séances, vous poserez vos questions, vos interpellations au Conseil administratif qui vous répondra. Mais ce point-là n'étant pas un point dédié au débat, il n'y aura pas nécessairement de retour sur la question qui a été posée et la réponse qui a été faite. L'idée étant de ne pas débattre mais de poser vos questions et d'avoir une réponse.

Je laisse la parole à Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. J'aimerais revenir sur l'inauguration de la zone sportive des Tattes puisque c'est son nouveau nom. Et c'était vraiment un chouette moment. Je tenais à remercier l'administration, mais aussi les athlètes présents ce jour-là.

Par contre, il y a quelque chose qui m'a choquée, même voire profondément déçue. C'est qu'il y a un moment donné, on nous a dit qu'il y aurait l'apéritif et puis qu'il y aurait un côté, le côté droit sauf erreur, pour les autorités, et puis le côté gauche pour la population.

Alors j'aimerais quand même rappeler quelque chose. C'est que si nous sommes aujourd'hui élus c'est grâce à la population. Et que moi-même je fais partie de la population. Et je souhaite m'intégrer et continuer à faire partie de cette population.

Et je ne comprends pas absolument pourquoi il y a eu besoin de nous faire une ségrégation entre élus, autorités et puis population puisque finalement en fait on était tous là pour la

même raison. Et on est tous là pour partager un moment commun et collectif et non pas faire chacun de son côté.

Donc j'aimerais bien savoir sur quel ordre ou quelle idée ça a été donné ? Et puis je souhaiterais qu'à l'avenir, en fait toutes les cérémonies collectives avec la population soient avec la population et non pas en ségrégation. Merci.

L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Juste pour remercier l'administration et le Conseil administratif d'avoir donné des réponses aux projets de motion que nous venons de voir dans un délai raisonnable. Je crois qu'on peut se féliciter de cette dynamique. Pourvu que ça dure.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Oui alors si certaines réponses ont été apportées il y a un certain nombre de réponses qui sont encore en souffrance de longue date.

Mais moi j'aimerais, ce n'est ni une proposition individuelle, ni une question, mais faire un retour sur le fond et la forme de la réponse ou de la façon qu'a eu Monsieur PASQUIER de répondre à nos interpellations et particulièrement à la mienne.

Je trouve que c'est inadéquat sur le fond et sur la forme. Sur la forme, une attitude inutilement agressive. Et sur le fond, un manque de dialogue finalement par rapport aux préoccupations.

Moi je n'ai pas cette idée de la politique. Je n'ai pas cette idée de notre rôle dans ce forum. Je pense qu'on est tous ici ensemble à réfléchir, à comment faire en sorte que la vie dans la commune soit la plus adéquate possible.

A nouveau, j'estime que quand des préoccupations comme celle-là sont abordées et évoquées, plutôt que de faire preuve de formalisme, il serait bon d'entrer sur le fond. Voilà, j'aimerais que ça soit au PV et je n'attends pas de réponse. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur SANTARELLI. Vous l'avez dit vous-même, il ne s'agissait pas d'une proposition ou d'une question individuelle. Je rappelle les conseillères et conseillers municipaux présents, que les interventions sur ce point doivent être soit une proposition individuelle adressée au reste du Conseil municipal ou au Conseil administratif, soit une question.

Et dans cet esprit, je cède la parole à Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Alors j'espère que je ne dévie pas par rapport à ce que vous venez de dire parce que c'est un remerciement. Suite à une question que j'avais posée la dernière fois.

C'était pour le chemin du Pont-du-Centenaire, j'avais demandé qu'on puisse reboucher le trottoir, travailler sur le trottoir pour profiter des travaux qui étaient faits de remettre un revêtement sur le chemin du Pont-du-Centenaire après les travaux.

Et puis je remercie vraiment l'équipe qui s'en est occupé d'avoir été agile et efficace puisque les travaux ont été faits pour que les fissures du trottoir soient comblées. Merci.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Moi je voulais avoir un petit retour concernant le restaurant de la piscine à Onex. Donc les travaux vont commencer en 2027, et j'aurais aimé savoir ce qui va se passer exactement pour le restaurant de la piscine avec tous ces travaux qu'il va y avoir, pour le patron, les employés.

Quel dédommagement ils vont avoir ? Parce que 2027 c'est demain quoi. Merci.

Mme RAMADANI (S) : Merci Monsieur le Président. Moi c'est juste pour dire que par rapport à ce qu'a dit Madame GIROUD, j'étais aussi à l'inauguration et c'est vrai qu'ils allaient séparer la population des conseillers et autres.

Sauf que ce n'était pas le cas. Tout le monde était mélangé. En tout cas pour ma part, j'étais mélangée avec les autres. Donc je n'ai pas très bien compris son message. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame RAMADANI. Je précise une nouvelle fois, à ce point-là il s'agit de poser des questions au Conseil administratif ou de proposer des choses et non pas de répondre aux interpellations faites par d'autres de vos collègues. Le Conseil administratif souhaite-t-il répondre à l'une ou l'autre des questions qui lui a été posée ? Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Nous allons essayer d'être le plus complet possible. Donc concernant les apéritifs pour les vernissages ou bien pour la remise des prix de Vous f(ê)tes Onex, ou encore de la première festivité du 175^{ème} d'Onex, c'est vrai que généralement nous proposons que ce soit un apéritif dédié aux autorités.

Pourquoi ? Pour des questions de budget. Donc Vous f(ê)tes Onex, ça fait déjà longtemps, traditionnellement c'est comme ça. Si vous assistez soit à la remise des prix, soit à l'ouverture de Vous f(ê)tes Onex, vous avez peut-être remarqué que c'est suggéré que ce n'est que les autorités qui peuvent venir à l'apéritif. Bien sûr qu'il n'y a pas de bracelets, ou il n'y a pas de tickets qui donnent accès à cet apéritif.

Mais en fait c'est pour une raison toute simple, c'est que si nous envisagions, nous invitons toute la population, et bien il y aurait un raz-de-marée sur l'apéritif. Ou alors nous devrions prévoir un apéritif beaucoup plus important.

Et bien vous connaissez les conditions financières d'Onex. Donc non ça n'a pas été le choix qui a été fait. Maintenant, il n'y a pas de... si quelqu'un de la population vient, et s'approche des buffets, il n'y a aucun contrôle qui est fait ou aucun empêchement de se servir. On le sert d'un verre de vin, enfin voilà.

Donc puisque nous avons un apéritif qui est planifié très prochainement à l'issue de la partie officielle de l'ouverture de la festivité du 175^{ème}, je vous dis franchement, je vous préviens nous n'avons pas prévu un budget suffisant pour offrir à toute la population un apéritif. Et qu'il sera limité aux autorités cantonales et communales.

Concernant le restaurant de la piscine, alors je vous propose tout de même de patienter jusqu'à la délibération d'abord de l'étude de faisabilité. Puis ensuite, de l'étude de construction, pour savoir comment nous allons approcher le locataire du restaurant de la piscine.

Tout simplement parce que c'est beaucoup trop tôt. Aujourd'hui nous lui dirions dans six mois, dans un an, dans deux ans. Nous n'avons aucune idée. Nous ne vous avons même pas soumis la délibération de faisabilité. C'est-à-dire celle qui permet de deviser très concrètement les travaux qui seraient réalisés.

Et puis, ce sujet va certainement susciter beaucoup de discussions entre nous tous. Pourquoi ? Parce qu'il y a là aussi la pataugeoire qui arrive, qui est vieillissante. Et sur laquelle nous devons intervenir. Mais nous ne pouvons pas intervenir sur la pataugeoire sans revoir les conditions, parce que la loi a changé sur l'exploitation de la pataugeoire qui est trop profonde.

Bref, tout ça pour vous dire que c'est un sujet dont nous allons largement débattre encore. Et que c'est trop tôt de discuter avec le gérant du restaurant de la piscine. Voilà merci pour votre attention. J'espère que vous avez les explications qui vous satisfont.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, je suis sensible effectivement à l'intervention de ma voisine de droite. Il n'y a pas eu d'intention ou d'ordre spécifique donné. Peut-être une maladresse. Nous serons attentifs effectivement.

Je corrobore les propos de Madame la Maire. Et il y a aussi des questions de planification lorsqu'on organise un apéritif. Et c'est délicat lorsque les autorités sont invitées. En l'occurrence nous avons ici le Président du Conseil d'État. Et que l'invitation était offerte à l'ensemble de la population, c'était de donner aussi un endroit où il pouvait être tranquille. Mais vous avez vu que le Président du Conseil d'État s'est parfaitement intégré et a discuté avec l'ensemble des participants.

Donc nous serons attentifs, mais je vous assure qu'il n'y avait pas de message ou d'instruction de notre part pour ceci.

Maintenant en ce qui concerne les propositions, les questions des communications du Bureau du Conseil municipal ou des communications du Conseil administratif. On a passé un peu plus d'une heure et demie à expliquer le rôle du Conseil administratif, le rôle du Conseil municipal.

Et voilà, il y a une lecture d'un courrier qui a été fait. Nous l'avons également reçu. Je vous ai expliqué ce que nous étions en train de faire. Quelle était la marge de manœuvre. Il s'agit effectivement d'agir dans le cadre du statut du personnel qui a une incidence financière pour la commune.

Donc on peut aussi agir par rapport aux doléances qui sont formulées dans ce courrier au niveau du budget. En principe, on répond, on pose des questions sur les communications du Bureau. Et c'est le Bureau qui répond. On pose des questions au Conseil administratif, soit les communications du Conseil administratif.

Il y a eu plusieurs interventions sur ce sujet. Alors j'ai été peut-être agacé. Si j'ai heurté, choqué, blessé l'un d'entre vous, et bien je vous adresse mes excuses. Effectivement sachez que, et je le répète, ce dossier-là sera repris très rapidement.

Et pour tout vous dire, nous avons demain une séance avec les ressources humaines sur ce sujet. Enfin ce sujet sera aussi à l'ordre du jour pour essayer d'avancer sur cette problématique relevée. Voilà, merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller administratif. Y a-t-il de nouvelles propositions individuelles ou de nouvelles questions ? Cela ne semble pas être le cas. Je clos donc la séance ici. Et laisse la parole au public présent dans la salle. Qui souhaite la prendre ? Si ce n'est pas le cas, la séance est levée. Bonne fin de semaine à toutes et à tous.

La séance est levée à 22 heures 15

La 1^{ère} Secrétaire :

Le Président :

Marta GIROUD

Thomas BERTOSSA